OPÉRATION DE
DÉVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE DE HAMOIS

DEVELOPPEMENT RURAL

COMMUNE DE HAMOIS

RAPPORT ANNUEL 2021

Commune de Hamois

Rapport annuel Développement Rural 2021



Partie I : Situation générale de l'opération



Le PCDR de Hamois a été approuvé par le Gouvernement wallon le 16 février 2016. 2021 est donc la sixième année de mise en œuvre des projets. Outre les deux premières conventions relatives à la création d'une liaison douce reliant Hamois et Achet, et l'aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité au cœur du village d'Emptinne, plusieurs projets ont été initiés, avec le soutien de la Commission Locale de Développement Rural et la Fondation Rurale de Wallonie. Une troisième convention est d'ailleurs en attente, pour la Rénovation de l'ancienne école des filles de Hamois en maison rurale polyvalente et multiservices. En outre, étant arrivée à mi-parcours de la mise en œuvre du PCDR, la CLDR s'est réunie en date du 27 octobre 2021 pour procéder à une auto-évaluation. Ce rapport d'auto-évaluation a été approuvé par la CLDR et par le Conseil communal. L'année 2021, comme 2020, de la CLDR et du PCDR en général a également été perturbée depuis la crise sanitaire Covid-19.

1. Tableau des projets réalisés

Priorité du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
Lot 1	1	Désignation d'une entreprise pour la réalisation d'aménagements de sécurité routière (travaux en 2022)	52.956,07 €	Aucun
Lot 1	6	Certification PEB des bâtiments publics Octroi d'une subvention sous forme d'avance récupérable pour équiper la buvette du RCS Schaltin de panneaux PV	4.900,00 € 16.000,00 €	
Lot 1	7	Liaison douce Hamois - Achet	941.869,54 €	Développement Rural (582.857,33 €)
Lot 1	8	Installation d'un nouveau jeu dans la plaine de jeux d'Hamois Mare didactique Natagora	11.845,90 €	Province de Namur
Lot 1	11	Action des chèques commerces (aînés et personnel communal)		
Lot 2	15	Ré enduisage de la cour de l'école de Hamois	22.958,24 €	

Lot 2	19	Nouvelle plaine de jeux de Natoye. Nouveaux modules à Hamois et Haie Jadot Divers modules (Achet, Scy, Haie Jadot, Frisée)	50.237,39 € 23.691,80 € 27.628,17 €	Infrasports (30.890,00 €) Province de Namur
Lot 2	22	Espaces de convivialité à Mohiville (Moulin) installation d'une aire de piquenique / repos.		
Lot 3	29	Plantation de haie (rue du Moinil et Mohiville) dans le cadre de la semaine de l'Arbre Achat de fleurs et plantations diverses Désignation Natagora p/ création de 15 mares	2.392,84 € 1.662,74 €	Semaine de l'Arbre
Lot 3	31	Achat du logiciel « eGuichet »	6.607,57 €	

2. Tableau des projets en cours.

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
Lot 1	1	Carrefour de Fontaine à Emptinne (échangeur Charlemagne/N4)	Inconnu à ce stade	SPW	Des travaux de sécurisation vont être entrepris côté Hamois, sur le carrefour de Fontaine. C'est 2 ronds-points qui prendront place à cet endroit. Les relevés préparatoires sont en cours.
Lot 1	2	Prise en considération des problématiques du vieillissement des aînés	A définir Ultérieurement	Développement Rural	Création d'un espace communautaire pour les aînés à l'OCTC, en lien avec la rénovation du bâtiment et le lancement du Plan de Cohésion Sociale.
Lot 1	3	Création de places d'accueil pour la petite enfance	200.000,00 €		Désignations d'auteurs de projets pour l'agrandissement de la crèche « les p'tits loups » à Emptinne et pour la transformation de l'école de la Grette en milieu d'accueil.
Lot 1	5	Réflexion globale sur la Mobilité	0 €		Formation d'un Conseiller en Mobilité Développement d'outils à venir.
Lot 1	6	Politique communale de l'environnement et de l'énergie	209.734,37 €	UREBA : 110.325,00 €	L'école de Hamois est reprise dans l'UREBA exceptionnel 2021.
Lot 1	8	Valorisation du centre de Hamois : Hubinne	4.500,00 €	BiodiverCité	Appel à projets « BiodiverCité » pour la restauration d'une mare à Hubinne.

Lot 1	9	Adhésion à l'Association du Parc Naturel			Parc Naturel
Lot 1	10	Aménagement d'un espace de convivialité au cœur du village d'Emptinne	975.397,94 €	Développement Rural : 571.548,00 €	Le dossier est mis en adjudication (attribution courant 2022)
Lot 1	13	Plateforme interservices	0 €		Développement d'une newsletter interne
Lot 2	14	Esplanade des 4 vents	Inconnu à ce stade	RW	Procédure S.A.R. en cours.
Lot 2	15	Améliorations écoles Natoye et Hamois - école de Natoye - école de Hamois	 1.031.137,72 € 834.771,74 €	 F.W.B. F.W.B.	 Fin des travaux en 2022 Dossier de demande de subvention introduit via le Fonds des Bâtiments scolaires et via le Plan de Relance et Résilience (PRR Européen)
Lot 2	16				Recensement patrimoine et PPPW avec affectation d'un agent à la numérisation et archivage
Lot 2	18	Aménagement global du centre de Schaltin	700.000,00 €	Infrasports Développement Rural (phase ultérieure)	Dossier de demande de subvention Infrasports introduit via le guichet des Pouvoirs locaux
Lot 2	21	Aménagement du bâtiment de l'OCTC	838.530,00 €	Développement Rural	Demande de CF en attente de signature ministérielle.

Lot 2	22	Espaces de convivialité à Scoville, Mohiville et Scy - Scy (Source du Bocq)	7.260,00 €	SPW - Ruralité	Aménagement d'une aire de pique-nique à la source du Bocq (réalisation en février 2022) dans le cadre de l'appel à projet « c'est ma ruralité »
Lot 3	25	Hubinne phase 2 : Agrandissement plaine sportive			Estimation du prix des terrains par un notaire.

3. Tableau des projets en attente

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
Lot 1	9	Élaboration et mise en œuvre d'un outil d'aménagement du territoire dans le but de préserver les paysages ruraux	30.250 € TVAC	Aucun	2022
Lot 2	14	Esplanade des Quatre Vents : Aménagements de logements intergénérationnels et services liés	Non budgété		2022-2024
Lot 2	22	Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Scoville, Mohiville et Scy	Non budgété		2022-2024
Lot 2	23	Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Achet	Non budgété		2022-2024
Lot 3	24	Développement d'une politique d'intégration de la cité Vivaise à Emptinne	Non budgété		2024-2026
Lot 3	25	Valorisation du centre de Hamois : Hubinne Phase 2 : Agrandissement des infrastructures sportives et récréatives	Non budgété		2022-2024
Lot 3	26	Accompagnement des producteurs/agriculteurs dans la diversification et la promotion de leurs activités	Non budgété		2024-2026
Lot 3	27	Élaboration d'une charte de la vie rurale pour les nouveaux habitants	Non budgété		2024-2026
Lot 3	28	Mise en valeur du Petit Patrimoine Populaire wallon (étude et réalisations)	Non budgété		2024-2026
Lot 3	29	Hamois "commune verte et fleurie" - actions d'embellissement et de préservation du maillage écologique	Non budgété		2024-2026
Lot 3	30	Création et promotion d'un atelier rural et d'un hall relais (liée au développement du zoning de Natoye)	Non budgété		2024-2026
Lot 3	31	Renforcement des services communaux à la population et adaptation du site communal d'Emptinne	Non budgété		2024-2026
Lot 3	32	Mise en place de mesures de promotion de la commune	Non budgété		2024-2026
Lot 3	33	Promotion des nouvelles technologies de l'information et de la	Non budgété		2024-2026

		communication			
Lot 3	34	Création d'un centre de travail partagé (espace coworking) à Emptinne (ZAE de Ciney-Hamois)	Non budgété		2024-2026
Lot 3	35	Création d'une liaison communale et trans-communale de voie lente	Non budgété		2024-2026
Lot 3	36	Développement de logements intergénérationnels (liée fiche 14)	Non budgété		2024-2026

4. 4. Tableau des projets abandonnés

Aucun projet abandonné

5. Tableau des initiatives nouvelles

Aucune nouvelle initiative à ce stade

Partie II : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX.

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Date de début	E.A. approuvés
Lot 1	7	Création d'un réseau de liaisons de mode doux entre les villages : Phase 1 : Liaison Hamois-Achet	941.869,54 €	Lot 1 : Lot 2 : 19/10/2020	Lot 1 : E.A. 1 et 2 (final) reçus. R.P. le 4/10/2021 Lot 2 : E.A. 14 reçu. (R.P. au printemps 2022 pour la réalisation de marquage routier)

PARTIE III : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

OPÉRATION DE
DÉVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE DE HAMOIS

Aucun projet à ce stade de l'ODR

PARTIE IV : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.

OPÉRATION DE
DÉVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE DE HAMOIS

Voir annexe 5

Les comptes rendus des différentes réunions sont repris en annexe.

PARTIE V : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

OPÉRATION DE
DÉVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE DE HAMOIS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
2022	2.18	Centre de Schaltin	700.000,00 €	Développement Rural Infrasports	60% jusque 500.000 € 50% au-delà Partie « sports » 200.000 €
2023	1.8	Centre d'Hubinne	Inconnu à ce stade	Développement Rural	
2024		La Grette	Inconnu à ce stade	Développement Rural	

OPÉRATION DE
DÉVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE DE HAMOIS

RAPPORT ANNUEL

Annexes à la partie 4

OPÉRATION DE
DÉVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE DE HAMOIS

Compte-rendu de la réunion de CLDR du 8 février 2021
En visioconférence

Présents :
WARZÉE CAVERENNE V., ROLAND P-H., CELLIER G., DEWEER D., LEBRUN Ph., BAUDOIN Ch., BALLEUX S., DEPREZ M., DEGOTTE J-P., BERTRAND C., WATTERMAN Y., RASE J., JADOT D., ALHADEFF S., MONJOIE A-S.

Pour le BEP :
VAN KERREBROECK C.

Pour l'administration communale :
PECHEUR R.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) :
DEFAYS D.

Excusés :
DESCAMPS Th., GAUTHIER J

Retrouvez toutes les informations relatives aux activités de la CLDR sur

www.pcdr-hamois.info/intranet-cldr

Ordre du jour

1. Fiche-projet n°14 : « Esplanade des Quatre Vents : Aménagements de logements intergénérationnels et services liés » : présentation de l'étude programmatique par Claire Van Kerrebroeck, gestionnaire de projets au BEP.
2. Approbation du compte-rendu de la réunion de CLDR du 15/09/2020
3. Approbation du rapport annuel de la CLDR (cf. annexe)
4. Conventions Développement rural : états d'avancement.
5. Introduction d'une nouvelle demande de convention pour la fiche projet n°21 : Aménagement/accessibilité/extension du bâtiment de l'OCTC
6. Divers.

Cette réunion a eu lieu en visioconférence de manière à respecter les règles sanitaires en vigueur. Pour le premier point de l'ordre du jour, la CLDR était ouverte aux membres de la CCATM, aux conseillers communaux et du CPAS ainsi qu'à quelques membres de l'administration communale.

1. Fiche-projet n°14 : « Esplanade des Quatre Vents : Aménagements de logements intergénérationnels et services liés » : présentation de l'étude programmatique par Claire Van Kerrebroeck, gestionnaire de projets au BEP.

Sur base de la présentation effectuée et reprise en annexe, les membres de la CLDR ont émis les avis suivants. Il s'agit de questions ou de points d'attention à prendre en considération :

- Quid de la gestion et de l'animation du quartier ? Il s'agira, comme expliqué, d'une mixité entre logements acquisitifs et logements locatifs. Tout n'est pas encore défini à ce stade mais une partie des logements sera gérée sur le même modèle que les logements pour aînés du CPAS. Par ailleurs, les espaces communs (notamment la salle polyvalente) pourront être gérés en partie par la chargée de mission du Plan de Cohésion Sociale. Il est également à noter qu'une conciergerie sera prévue sur place, avec un logement de fonction. La volonté communale est d'intégrer au maximum ce nouveau quartier à la vie villageoise, de manière à ne pas créer un effet ghetto.

- La CLDR souligne le fait qu'il serait important de prévoir autant que faire se peut et dans le respect des législations en vigueur des critères d'attribution des logements qui « favorisent » les locaux. Sur base des expériences visitées à Incourt et Beauvechain, il semble évident qu'il s'agit d'un critère important de réussite de ce type de projet.

- Pourquoi mixer logements locatifs et acquisitifs ? Les logements acquisitifs permettront d'une part d'assurer une partie importante du financement du projet et d'autre part ils contribueront à une certaine stabilité du quartier.

- Une proposition : ajouter un petit atelier partagé pour stocker les outils, se rencontrer pour bricoler, faire une petite réparation, …

- La CLDR rappelle une des conclusions des visites de logements à Incourt et Beauvechain où les aînés avaient expliqué que le fait de disposer d'une deuxième chambre était important pour eux de manière à pouvoir recevoir la famille et surtout les petits-enfants.

2. Approbation du CR de la réunion de CLDR du 15 septembre 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

3. Approbation du rapport annuel 2020 de la CLDR

Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

4. Conventions Développement rural : états d'avancement.

4.1 Liaison Hamois-Achet

Les éléments linéaires ont été posés et les fondations des trottoirs ont été réalisées fin 2020, avant suspension des travaux pour période de gel. Les travaux pourront reprendre fin mars/début avril.

Les photos sont disponibles ici : www.pcdr-hamois.info

Suite à quelques soucis d'inondation lors des fortes pluies, des démarches supplémentaires sont en cours avec l'INASEP et l'entrepreneur en charge du chantier pour trouver des solutions. Des endoscopies des avaloirs sont notamment programmées.

Un membre de la CLDR informe la Commune que les habitants de la rue d'Achet se posent des questions quant à l'arrêt des travaux et suggère à la Commune de relancer une information à leur égard pour éviter des supputations et des rumeurs. La Commune en prend bonne note.

Il est par ailleurs souligné le caractère positif du trottoir qui apporte une réelle plus-value à la vie sociale dans le village.

4.2 Place d'Emptinne

La Commune a reçu le 8 février la notification de la convention-réalisation signée par la Ministre Tellier. Une grosse étape dans l'avancée du dossier. La Commune dispose maintenant de 12 mois maximum pour mettre les travaux en adjudication.

5. Une nouvelle demande de convention pour l'Office de la Culture et de l'Enfance

Comme décidé lors des précédentes réunions de la CLDR, la Commune souhaite introduire une nouvelle demande de convention pour le bâtiment de l'ancienne école des Filles à Hamois (fiche-projet n°21 : « Aménagement/accessibilité/extension du bâtiment de l'OCTC) qui accueille actuellement l'office communal de la culture, les services communaux de l'enfance, un local poterie, les bureaux du GAL, des salles d'expositions et de réunions, des bureaux et des combles à aménager.

Une rénovation lourde de ce bâtiment du XIXe siècle est attendue car il est particulièrement énergivore et peu adapté à ses fonctions.

Le programme du projet prévoit notamment :

- la création de salles de réunions et de petits locaux pour accueillir des bureaux,
- l'accueil de la bibliothèque paroissiale (aujourd'hui située à la Maison des jeunes à Hamois)
- le maintien d'une salle de danse,
- la création d'une salle polyvalente,
- la création d'une salle d'archives,
- la transformation de la cour d'accueil pour en faire un véritable lieu de convivialité
- le renforcement des connexions avec la plaine d'Hubinne et avec la liaison lente Hamois-Achet
- la création d'espaces de musée temporaires et permanents

Il s'agit en conclusion d'un bâtiment qui offre de nombreuses potentialités.

Réactions de la CLDR :

- Le parking, situé en face, va-t-il être réaménagé ? Des connexions visuelles vont être réfléchies mais le parking en lui-même ne sera pas rénové.

- Quid du fonctionnement et de l'accueil sur place ? Qu'en sera-t-il de la gestion ? La réflexion n'est pas encore assez aboutie que pour apporter une réponse unique mais différents éléments sont à prendre en considération : Il y a déjà plusieurs agents communaux sur place et un système d'accueil

pourrait être mis en place, comme c'est déjà le cas à 4/5e temps actuellement. La CLDR insiste sur le fait qu'un projet d'une telle ambition doit être accompagné de moyens humains adéquats.

Pour faire l'objet d'une demande de convention en Développement Rural, la fiche-projet originale du PCDR doit être actualisée (au point de vue du programme et du budget).

En annexe se trouve un document réalisé par la FRW qui retrace tout le cheminement d'un projet « Développement Rural » de A à Z, y compris les différents stades d'intervention de la CLDR.

En marge de cette discussion, la CLDR insiste sur la nécessité d'une rénovation du parking d'Hubinne (face à l'école) dont l'état ne cesse de se dégrader, surtout sur la partie basse en période de fortes intempéries.

6. Divers

Ecole de Natoye
Les fondations sont en cours de réalisation. La dalle de béton du rez-de-chaussée est posée. Les travaux sont arrêtés à ce stade pour cause de gel. L'école et la Commune espèrent pouvoir profiter des bâtiments au plus tard pour la rentrée scolaire 2022.

Pour suivre l'état d'avancement des travaux : https://fr-fr.facebook.com/pages/Ecole-Communale-De-Natoye/256063031739738?hc_ref=ARSFsS47Z7JpKO4NmVCL87nwRFDQG52-y10QeGoyHUIkApeo5xCyY1uPG93oDkzjwJ8&ref=nf_target&fref=tag&__tn__=kCH-R

Ecole de Hamois
Un dossier de subsides a été introduit fin décembre.

Le réseau points nœuds
Un réseau à points-nœuds est constitué d'un maillage dense de voiries qui se croisent à des points-nœuds (carrefours numérotés). Sur le terrain, à chaque carrefour, une balise vous indique le numéro du carrefour et les directions possibles vers les numéros suivants. Chaque maille du réseau fait en moyenne 5 à 8 km de longueur, ce qui permet de réaliser des boucles de 15, 20, 25, 30 ... km.

L'usager définit lui-même son parcours en fonction de la longueur souhaitée, en boucle ou en ligne, en notant la succession de numéros qu'il veut suivre.

En partenariat avec la Province de Namur, ce réseau sera progressivement installé dans la Commune à partir de ce printemps.

Le Centre de Schaltin

L'auteur de projet désigné par le Conseil communal, Etienne Cellier (Atelier paysage Achet), a réalisé une esquisse programmatique qui doit être présentée au Collège communal avant d'être présentée aux habitants dès que les mesures sanitaires le permettront.

OPÉRATION DE
DÉVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE DE HAMOIS

Compte-rendu de la réunion de CLDR du 8 février 2021
En visioconférence

Présents :
WARZÉE CAVERENNE V., ROLAND P-H., CELLIER G., DEWEER D., LEBRUN Ph., BAUDOIN Ch., DEGOTTE J-P., BERTRAND C., WATTERMAN Y., RASE J., ALHADEFF S., MONJOIE A-S.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) : DEFAYS D.

Excusés :
DESCAMPS Th., DEPREZ M., GAUTHIER J., BOUILLOT P. , PECHEUR R.

Retrouvez toutes les informations relatives aux activités de la CLDR sur

www.pcdr-hamois.info/intranet-cldr

Ordre du jour

1. Approbation du CR de la réunion du 8 février 2021
2. Présentation et approbation du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur
3. Retour sur la réunion de demande de convention relative à la fiche-projet 21
4. Retour du GT Biodiversité du 1er juin
5. Retour du GT Chemins et sentiers du 1er avril
6. Evaluation à mi-parcours du PCDR. Etape 1 : le fonctionnement de la CLDR
7. Le point sur les projets en convention Développement Rural
8. Fiche-projet 27 : Élaboration d'une charte de la vie rurale pour les nouveaux habitants : brainstorming
9. Etat d'avancement de projets communaux
10. Divers

Cette réunion a eu lieu en visioconférence de manière à respecter les règles sanitaires en vigueur.

1. Approbation du CR de la réunion de CLDR du 8 février 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

2. Présentation du nouveau ROI

La CLDR a reçu le nouveau modèle de ROI avec l'invitation à la réunion.

Ce nouveau ROI sera commun à toutes les CLDR.

Les principaux points d'attention sont les suivants :

- **Démissions des membres :** Si un membre est absent à 3 réunions consécutives (excusés ou non), la commune lui envoie un courrier afin de lui demander s'il souhaite poursuivre son mandat. Si un membre est absent à + de 75% de réunions (ou excusé sans motif valable) sur 2 années consécutives, il est d'office démissionnaire. Un registre sera donc tenu dès maintenant par la FRW.

- **Compte-rendu** par un rapporteur désigné. Ce rapporteur restera bien évidemment le représentant de la FRW.

- Le **quorum** de participation à 50% (hors quart communal) est nécessaire pour valider une décision importante. S'il n'est pas atteint, report à 15 jours sans quorum pour valider une décision (mais la réunion peut avoir lieu pour informer et débattre). A Hamois, cela signifie qu'il faut 12 membres hors quart communal.

- Respect du **Règlement Général sur la Protection des Données** (RGPD) (art. 22)

⇨ **Le nouveau ROI sera soumis à l'approbation d'un prochain Conseil communal.**

3. Retour sur la réunion de demande de convention relative à la fiche-projet 21 « Aménagement/accessibilité/extension du bâtiment de l'OCTC »

En vue de la demande de subsides, le projet a été présenté par la Commune à la Direction du Développement Rural le 27 avril dernier en visioconférence.

La Direction du Développement Rural a remis un avis favorable sur le dossier conditionné par la nécessité d'actualiser la fiche-projet sur base des éléments suivants :

- **Revoir l'intitulé de la fiche-projet**. En effet, puisque l'infrastructure est également destinée à accueillir une série d'activités à vocation culturelle, il est nécessaire de se référer au protocole d'accord entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles et de parler de **« maison rurale polyvalente et multiservices »**. Celles-ci sont régies par l'accord de coopération du 23 novembre 2007 signé entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles avec pour objet de "***modaliser l'intervention concomitante de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le financement de la mise en place d'infrastructures polyvalentes ».***

Les maisons rurales sont des maisons multiservices particulières car cet accord de coopération rend possible l'accueil, au sein de ces infrastructures de plusieurs activités reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme des lieux d'accueil pour l'enfance subsidiées par l'ONE (l'accueil extrascolaire, ATL, MCAE, gardiennes), les bibliothèques et les activités culturelles (académie, théâtre, ateliers peinture…).

- **Démontrer le bon usage de l'investissement public** en renforçant la justification du projet et notamment en démontrant que celui-ci est polyvalent et qu'il rencontre de très nombreux besoins de la population. Dans cet objectif, il est demandé à la Commune de compléter la liste des utilisateurs potentiels de la manière la plus exhaustive possible, y compris en ciblant le nombre d'utilisations et d'utilisateurs de manière à démontrer que le rapport coût/utilisateur est pertinent. L'ouverture du bâtiment au plus grand nombre est en effet un axe essentiel pour l'obtention des subsides du Développement Rural.

- **Insister sur la localisation favorable du projet au cœur du village de Hamois et son accessibilité pour les modes doux (piétons et cyclistes)** via le RAVeL et la liaison Hamois-Achet mais aussi **insister sur la proximité d'autres infrastructures communales** (pôle sportif, école, commerces et services, office du tourisme…).

La fiche-projet actualisée sera transmise à la CLDR avec ce compte-rendu.

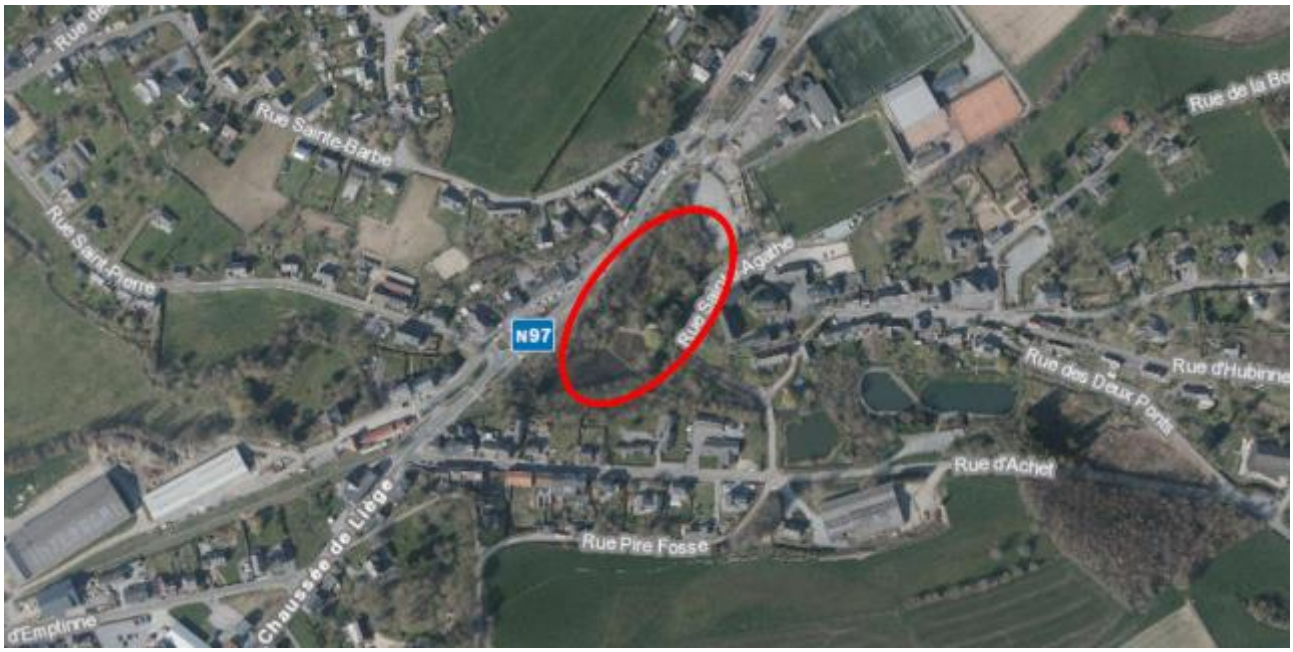
4. Retour du GT Biodiversité du 1er juin

Sur base de l'appel lancé à la population il y a quelques mois, 8 personnes se sont réunies ce 1er juin 2021 avec pour double objectif de :

- Préparer une réponse à l'appel à projets « biodivercité » lancé par la Wallonie.
- Brainstormer sur de futures actions en faveur de la biodiversité.

2 projets seront introduits pour le 30 juin dans le cadre de l'appel à projets « Biodivercité » :

1. **Création d'une mare et d'un ilot de biodiversité sur la plaine d'Hubinne à Hamois.**



Cette zone en friche est idéalement située dans le centre du village, en bordure de RAVeL et à deux pas seulement de l'école communale. Il s'agirait de débroussailler et d'y remettre la mare existante en état de manière à y permettre le développement d'un ilot de biodiversité qui serait accessible à l'ensemble de la population. De manière à préciser la nature exacte des travaux à réaliser en faveur de la biodiversité, une visite de terrain doit être programmée avec la régionale de NATAGORA ainsi qu'avec Thierry Descamps.

Notons que ce projet pourra être complété par la suite puisqu'une fiche-projet du PCDR concerne la plaine d'Hubinne.

2. Réhabilitation d'un sentier à Schaltin, entre la boucherie Gillet et la salle de village.



Cette liaison pédestre est intéressante au niveau de la création d'un maillage complet de mobilité douce (et en vue d'une extension du parcours Sentiers d'Art) mais aussi au niveau de la biodiversité puisqu'il est nécessaire d'y traverser le ruisseau Saint-Remacle. Les travaux à réaliser ne sont pas très lourds et les aménagements pourraient être complétés par l'école de Schaltin dans le cadre du projet « sentier nature » mené avec l'asbl « tous à pieds ».

Parmi les autres pistes évoquées à mettre en œuvre en dehors de l'appel à projets, citons :

- La création d'une action de valorisation des jardins privés qui accueillent la biodiversité
- L'incitation à la récupération et à l'utilisation de l'eau de pluie.
- La création d'un cycle d'ateliers de sensibilisation/de formations à destination des habitants.
- La distribution de plants de haies et d'arbres fruitiers au-delà de l'action menée dans le cadre de « la semaine de l'arbre ».
- Sur le site du stade de Schaltin, préserver un espace consacré à la biodiversité, par exemple au niveau du verger.
- L'organisation d'une formation à la construction de murs en pierre sèches avec l'asbl Crêtes à Cayaux.
- La création d'un projet « hérissons ».
- Installation d'une oseraie sur le territoire communal et création d'ateliers d'initiation à la vannerie.
- La création d'actions de sensibilisation pour améliorer les relations entre les agriculteurs et les néo-ruraux.

La CLDR insiste sur l'approche globale qui doit accompagner la thématique de la biodiversité au niveau de la politique communale.

5. Retour du GT Chemins et sentiers du 1er avril

Les premières réalisations concrètes ont vu le jour :

Réhabilitation d'un chemin communal au Tige de Buresse à Hamois





Réhabilitation du chemin communal Schaltin-Champion



Réhabilitation d'un chemin à Skeuvre



Outre ces réhabilitations, la Commune placera prochainement des balises « voiries publiques » sur ces chemins.

Questions/réactions de la CLDR :

- Deux membres de la Commission attirent l'attention de la Commune sur la nécessité de refaire de véritables chemins et sentiers afin d'éviter autant que possible les traversées de prairies occupées par des animaux, ce qui impressionne certains promeneurs qui vont parfois jusqu'à rebrousser chemin et ce qui empêche également le passage des cavaliers.
  R : La Commune est bien consciente de ce problème et recherche des solutions, notamment à Buresse.
- Des précautions sont-elles prises contre le passage des engins motorisés ?
  R : Oui, les barrières placées (1m15) empêchent le passage des quads qui nécessitent une ouverture d'1m22.
- Qu'en est-il de l'entretien de l'existant et notamment du sentier qui relie la rue de Miécret et le Coria ? Il semble que les autres années, il soit fauché plus tôt.
  R : Le travail est en cours sur le territoire communal. Cela ne devrait plus tarder.
- Un membre de la CLDR signale que de nombreuses ornières apparaissent sur les chemins balisés et qu'elles rendent difficiles le passage, même pour la marche.
  R : Des travaux de réparation sont programmés au niveau des services communaux.

6. Evaluation à mi-parcours du PCDR. Etape 1 : le fonctionnement de la CLDR

Cela fait déjà 5 ans que le PCDR est sur les rails...

Conformément au décret du 11 avril 2014, la Commune est tenue de réaliser une évaluation à mi-parcours de l'état d'avancement de son PCDR.

La FRW a donc proposé de fonctionner en deux étapes :

- Etape 1 : Evaluer le fonctionnement de la CLDR
- Etape 2 : Evaluer l'avancée des projets et des objectifs du PCDR lors d'une réunion à programmer en septembre/octobre.

Pour préparer cette première étape, un questionnaire a été envoyé aux membres de la Commission pour recueillir leurs avis et propositions d'amélioration sur le fonctionnement de la CLDR. Malgré le rappel effectué par Romain et la prolongation du délai de réponse, seules 8 personnes se sont exprimées.

Les résultats chiffrés du questionnaire sont repris en annexe.

Les pistes d'amélioration évoquées sont les suivantes :

- Mieux rappeler le rôle des membres de la Commission lors des réunions et le répéter régulièrement.
- Mieux structurer les présentations de sujets/réaliser des réunions sur des thématiques plus ciblées (2x)
- Réaliser un bilan complet des projets en cours et en attente (programmé à la réunion prochaine).
- Amélioration la communication de la CLDR vers la population (3x)
- Développer le rôle de relais des membres de la CLDR (3x)
- Organiser des réunions moins descendantes (2x)
- Revoir la composition de la CLDR dans le but de la redynamiser/remobiliser (2x)
- Poursuivre les réunions sur le terrain.

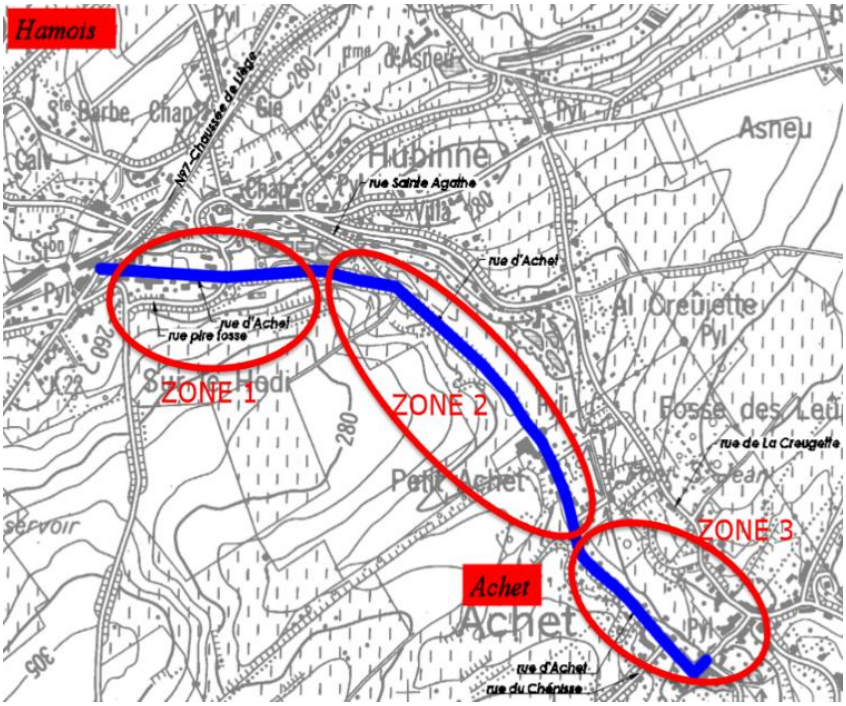
Quant à la gestion de période COVID, chacun est bien conscient que les réunions en visioconférence ont permis d'assurer le minimum mais qu'elles ne remplacent en rien les réunions présentielles.

Une réunion de travail sera organisée en septembre pour dégager des pistes concrètes d'amélioration du fonctionnement.

7. Le point sur les projets en convention Développement Rural

7.1 La liaison Hamois-Achet

Le point sur les différentes phases :



La zone 1 est terminée au niveau de marquage au sol côté Hamois. Par contre, en raison du Covid et des difficultés de fournitures, la signalisation ne sera livrée et donc installée que dans 2 ou 3 mois.

La zone 3 2 est quasi finalisée. L'entreprise réalise les dernières petites réparations et finitions au niveau du cheminement piéton dans le village d'Achet.

La zone 2 est en cours de réalisation avec la pose d'une canalisation et la création d'une piste cyclable en site propre. Là aussi, les soucis d'approvisionnement ne permettront pas d'installer la rambarde de sécurité avant le mois de septembre.

7.2 La Place d'Emptinne

Le Conseil communal du 26 avril a approuvé les conditions et le mode de passation du marché pour la réalisation des travaux.

8. Fiche-projet 27 : Élaboration d'une charte de la vie rurale pour les nouveaux habitants : brainstorming

Le point est reporté.

En effet, le GAL Condroz-Famenne et le GAL Tiges et Chavées travaillent sur un projet de charte de la vie rurale pour les 7 futures communes du Parc Naturel. Les agriculteurs ont déjà été consultés.

L'idée retenue est de travailler sur une base de charte, actuellement en cours de finalisation dans la Commune de Ohey et que chacune des 6 autres communes puisse y apporter ses compléments.

La CLDR sera donc consultée directement par le GAL prochainement.

9. Etat d'avancement de projets communaux

- La plaine de jeux de Natoye est finalisée depuis le début du mois de juin et elle remporte déjà un franc succès.



- Le centre du village de Schaltin a fait l'objet d'un plan global d'aménagement par le bureau Atelier Paysage qui a réalisé la plaine Eugénie à Mohiville. La réalisation se fera progressivement. La phase 1 étant le placement d'une aire multisports sur le Stade.



10. Divers

- Les sentiers d'arts continuent de se développer et une nouvelle œuvre a été placée face au château de Ry.



- APPEL À CRÉATIONS : DES BANCS POUR NOS SENTIERS – parlez-en autour de vous !

Depuis plusieurs années, la Maison du Tourisme Condroz-Famenne, les 7 communes partenaires, les Gal Condroz-Famenne et Pays des Tiges et Chavées, les Offices du Tourisme et d'autres organismes (Fête de Mai, Groupes sentiers,…) ont déployé de gros efforts pour développer les activités de plein air afin de rencontrer les attentes des randonneurs tout en diversifiant l'offre de la destination Condroz-Famenne : par le développement des Sentiers d'Art et les boucles de la fête de Mai avec ses œuvres de Land'Art , par la création d'activités familles au travers de balades-jeux (mesaventures.be), par l'installation d'aires de pique-nique ludiques et insolites , par la création de bois didactiques ainsi que des modules didactiques, par la création de nouveaux circuits de promenades (suite à l'ouverture de nouveaux chemins),…

Différentes infrastructures ont été installées le long des itinéraires touristiques mais ne suffisent pas… Une demande complémentaire en bancs, le long des sentiers, est apparue d'où cette idée de lancer cet appel à projet !

Cet appel porte sur des propositions de création de bancs publics originaux et insolites en matériaux locaux (bois, pierre, métal…) à placer dans l'espace public extérieur le long de chemins de promenade, du Ravel, du futur Vicigal, des Sentiers d'Art, des boucles vélos…

INTÉRESSÉ·E·S ?
L'appel est ouvert à tout artiste, artisan professionnel ou amateur passionné par le travail de matériaux principalement locaux (pierre, bois, métal…) et disposant des compétences techniques.

DES QUESTIONS ?
MAISON DU TOURISME CONDROZ-FAMENNE
Julie Riesen (directrice) j.riesen@valleesdessaveurs.be

N'hésitez pas à relayer cet appel à projets

Pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à contacter la FRW :
Denis Defays (d.defays@frw.be – 083/66.07.75)

Compte-rendu de la réunion de CLDR du 27 octobre 2021
Au Hall omnisports de Natoye

Présents :
ROLAND P-H., DEWEER D., LEBRUN Ph., BAUDOIN Ch., DEGOTTE J-P., WATTERMAN Y., RASE J., DESCAMPS Th., GAUTHIER J.,

Pour la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) : DEFAYS D.

Excusés :
BOUILLOT P., PECHEUR R., WARZÉE CAVERENNE V.

Retrouvez toutes les informations relatives aux activités de la CLDR sur

www.pcdr-hamois.info/intranet-cldr

1. Approbation du CR de la réunion de CLDR du 8 février 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

2. Evaluation à mi-parcours du PCDR : état d'avancement des projets et des objectifs

Sur base des documents présentés en séance et repris en annexes 1 et 2 (stratégie de développement et tableau de bord de l'état d'avancement des projets), les membres de la CLDR ont réalisé un travail d'auto-évaluation du PCDR à mi-parcours portant sur :

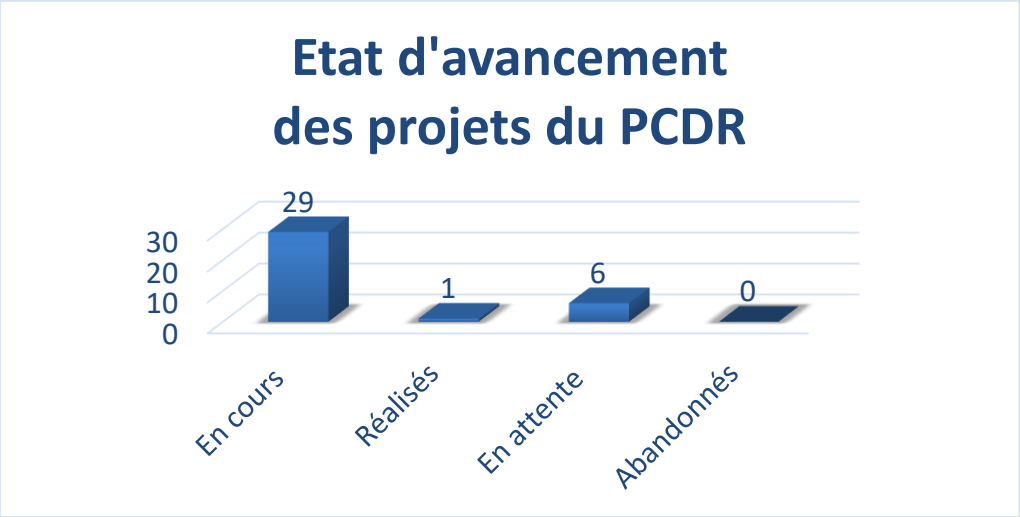
- L'état d'avancement des projets
- L'état d'avancement des objectifs
- Le fonctionnement de la CLDR (travail réalisé via un questionnaire en ligne et traité en CLDR en juin 2021)

Ce travail d'auto-évaluation doit être envisagé comme une opportunité de redynamiser et de réorienter (si besoin) l'opération de développement rural en cours en vue d'améliorer son efficience. Comprendre les mécanismes en place, identifier les acquis et les manques permettra de

renforcer l'efficacité du fonctionnement de la CLDR et du suivi au sein de la commune, voire, de réajuster les projets et actions mis en œuvre dans ce cadre.

2.1 Etat d'avancement des projets et évaluation

Le PCDR comporte 36 fiches-projets.



La lecture du tableau de bord et du graphique ci-dessus permet de constater que 29 fiches-projets (près de 81%) ont d'ores et déjà été activées après seulement 5 années de mises en œuvre du PCDR. Très intéressant également, aucun des projets n'a été abandonné à ce stade de mise en œuvre, ce qui démontre la pertinence des projets définis depuis 2011.

Concernant les projets subsidiés par le Développement Rural, 3 conventions ont été demandées à mi-parcours pour un montant total de subsides d'1.800.000€. Si la lenteur des procédures est pointée par tout le monde, le bilan est tout de même positif.

Sur base de la présentation du tableau de bord de l'état d'avancement des projets, les membres de la CLDR soulèvent trois éléments principaux d'évaluation.

1. Ce tableau reprend une série de projets et actions qui ne sont portés ni par la Commune ni par les membres de la CLDR ou d'un groupe de travail, ce qui donne **un sentiment d'appropriation du travail d'opérateurs extérieurs et/ou privés**. Cette situation renforce leur sentiment d'un manque de reconnaissance. Or, cette reconnaissance et la mise en valeur qui en découle est essentielle pour permettre une participation de la population au processus.

   Réponse : La remarque est bien prise en compte mais la FRW et la Commune rappellent que le PCDR est un outil global qui comporte 36 fiches-projets répondant à des objectifs à atteindre sur une période de 10ans. Ces fiches-projets ne se limitent pas à des projets subsidiables par le Développement Rural ou à mettre en œuvre par la CLDR. Dès la conception du PCDR, il était prévu dans les fiches-projets que toute une série d'entre elles soient portées et mises en œuvre par d'autres opérateurs tels que le GAL, le Contrat de Rivière, le CCCA, la CCATM, … mais aussi dans des cas plus rares par des opérateurs privés. La volonté de la démarche du PCDR c'est de répondre aux besoins de la population exprimés dès les réunions citoyennes de 2011. Le tableau de bord de suivi des projets est un document qui permet de vérifier si ces besoins ont

été rencontrés. Par ailleurs, bon nombre de ces porteurs de projets ont déjà été invités à venir présenter leur travail à la CLDR : le Contrat de Rivière, le GAL, le BeP, … Ces initiatives qui offrent de la visibilité aux partenaires du PCDR seront maintenues.

⇨ **Pistes d'amélioration :**

- **Vérifier la complétude du tableau de bord dans les références aux porteurs de projets et actions.**

- **Poursuivre les actions de visibilité de ces opérateurs en les invitant aux réunions de CLDR qui traitent de leur(s) projet(s) et en sollicitant périodiquement de leur part des informations.**

2. Ce tableau de bord traduit **la difficulté de mettre en place un véritable suivi des actions dans le cadre d'un « système » structuré**. On voit très bien que les actions et projets sont impulsés par les opportunités (appels à projets, possibilités de subsides…), ce qui peut parfois donner une impression de papillonner sans travailler dans la continuité. Pour chaque fiche-projet, on a l'impression d'un travail par « vagues » successives qui manquent de liaisons entre elles.

   Réponse : Effectivement, le système wallon fait qu'il est souvent nécessaire de travailler sur base des opportunités offertes par les subsides et les nombreux appels à projets auxquels nous avons répondu dans le cadre de l'ODR. C'est une réalité importante qu'il est nécessaire de prendre en compte. La continuité des actions est impulsée par le cadre fixé dans chacune des fiches-projets du PCDR. Il est donc nécessaire de s'inscrire dans l'optique d'une vision à long terme, d'autant plus que les fiches-projets du PCDR de Hamois sont très larges et qu'elles reprennent souvent de nombreuses actions et/ou phases successives.

   ⇨ **Pistes d'amélioration :**

   - **Lors de la présentation habituelle de l'avancée des projets et actions (point à l'ordre du jour de chaque réunion), il serait intéressant de cibler moins de projets et de bien les resituer dans le contexte de la fiche-projet et de la stratégie de développement.**

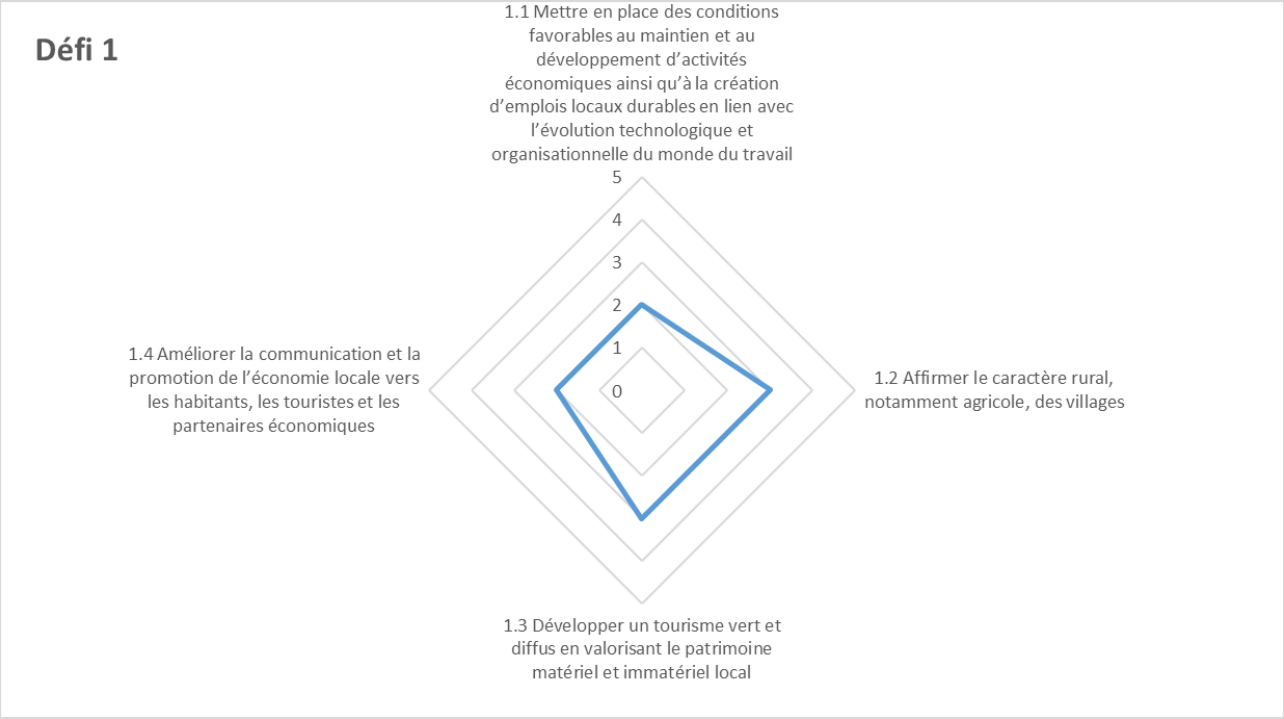
   - **Lors de la présentation habituelle de l'avancée des projets et actions (point à l'ordre du jour de chaque réunion), il serait intéressant de regrouper les projets par grandes thématiques communes.**

3. La CLDR souligne une difficulté importante, à savoir que l'ambition citoyenne est cadenassée par la rigidité des administrations et des législations. De nombreux projets sont donc pensés et parfois réorientés par des « ingénieurs/techniciens » plutôt que par les usagers, ce qui n'en facilite pas l'appropriation.

2.2 Etat d'avancement des objectifs et évaluation

Remarque générale : La CLDR souligne dans certaines thématiques, le manque de volonté participative qui empêche de généraliser les brainstormings, les consultations et la participation.

Défi 1 : Parions qu'en 2025, Hamois sera une commune attractive qui aura su développer une économie locale dynamique respectueuse tant du territoire que de ses habitants



Synthèse de l'état d'avancement des objectifs du défi 1 sur base d'une échelle de 1 à 5[1]

Objectif 1.1 : Mettre en place des conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques ainsi qu'à la création d'emplois locaux durables en lien avec l'évolution technologique et organisationnelle du monde du travail

Cote moyenne de 2/5 : La CLDR considère à ce stade que l'atteinte de l'objectif est faible et qu'on peut mieux faire. La CLDR considère en effet qu'il n'y a pas eu vraiment de mise en place d'un cadre pour favoriser le développement économique et que les opérations réalisées l'ont été en fonction des opportunités du moment.

[1] La pondération se fait de 0 à 5 selon l'échelle de valeur suivante
0 = pas du tout atteint
1 = insuffisant
2 = faible (peut mieux faire)
3 = satisfaisant, en bonne voie
4 = bien
5 = totalement atteint

⇨ Pistes d'amélioration :

- Etre attentifs à la création d'emplois locaux dans les projets et actions menés, notamment en l'incluant dans les cahiers des charges.

Objectif 1.2 : Affirmer le caractère rural, notamment agricole, des villages

- **Permettre une meilleure visibilité du monde agricole**
- **Valoriser les productions et saveurs locales**

Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint. La bonne atteinte de cet objectif repose sur l'existence de productions locales et sur des initiatives qui viennent du privé. La CLDR ne voit pas vraiment en quoi l'ODR a joué un rôle.

1.3 Développer un tourisme vert et diffus en valorisant le patrimoine matériel et immatériel local

Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint. Du côté des initiatives positives, la CLDR note notamment la rédaction des livrets « cœur de village ».

⇨ Pistes d'amélioration :

- Améliorer la diffusion des productions (exemple des livrets « cœur de village »). La promotion n'est pas adaptée.
- Améliorer les horaires de l'Office du Tourisme qui restent très limités.

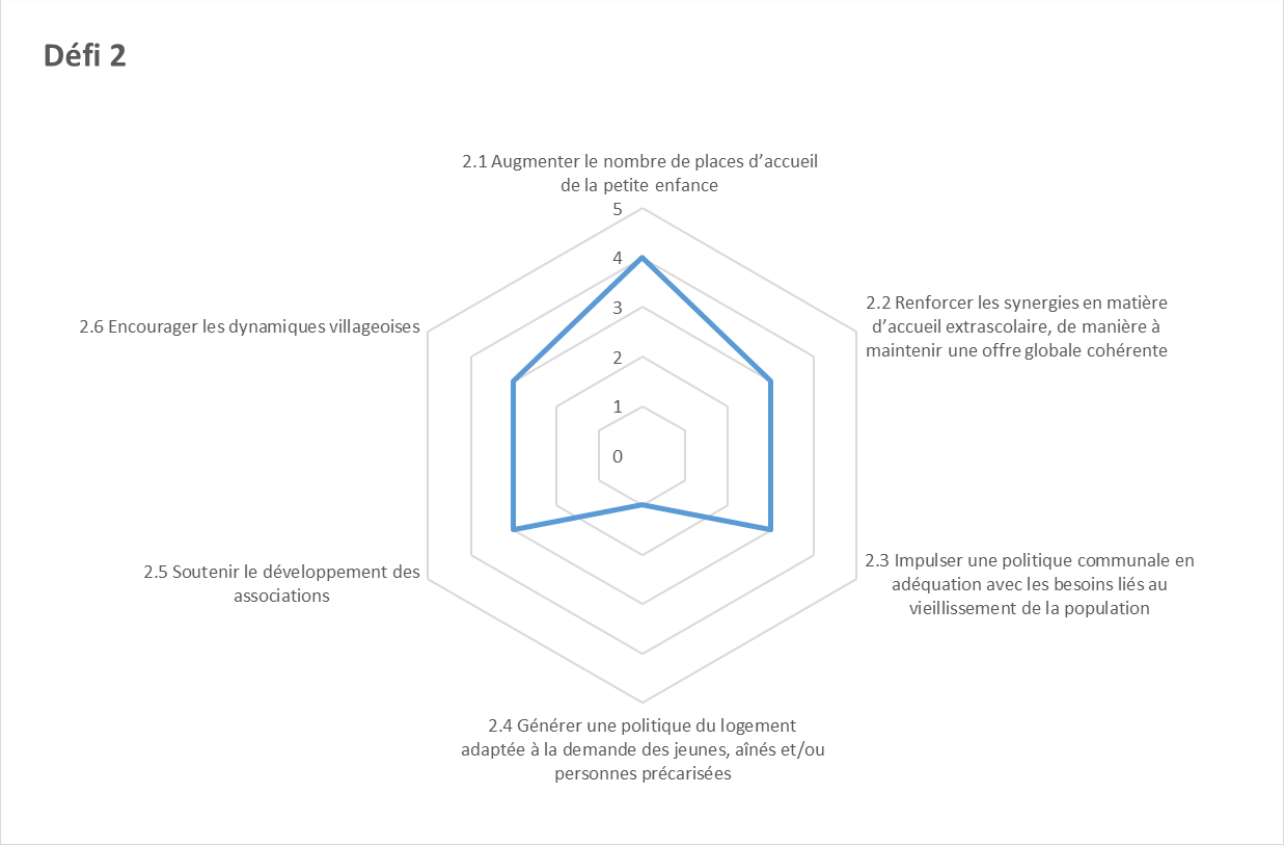
1.4 Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes et les partenaires économiques

Cote moyenne de 2/5 : La CLDR considère à ce stade que l'atteinte de l'objectif est faible et qu'on peut mieux faire, principalement en l'absence d'une stratégie claire de communication. La difficulté réside dans le fait que la Commune crée une information que le citoyen doit aller chercher alors que la solution est de créer une information qui va directement de la Commune vers le citoyen.

⇨ Pistes d'amélioration :

- Mettre en place une publication (ou utiliser la Gazette du Mayeur ?) en début d'année scolaire comportant toutes les offres des associations culturelles et sportives de la commune.
- Créer un mécanisme d'information « automatique ». Sur base d'une inscription volontaire, l'information arrive par exemple dans la boîte mail ou sur la messagerie téléphonique.
- Mieux utiliser le bulletin communal avec davantage de pages informatives et disposer d'un agenda complet (intitulé + téléphone et infos).

Défi 2 : Parions qu'en 2025, Hamois demeurera une commune solidaire et conviviale favorisant le dynamisme associatif, la fierté et le bien-être de ses habitants.



Synthèse de l'état d'avancement des objectifs du défi 2 sur base d'une échelle de 1 à 5.

2.1 Augmenter le nombre de places d'accueil de la petite enfance

Cote moyenne de 4/5 : La CLDR considère que l'objectif est déjà bien atteint mais elle attire l'attention de la Commune sur la nécessité d'envisager la pérennité des solutions actuelles.

2.2 Renforcer les synergies en matière d'accueil extrascolaire, de manière à maintenir une offre globale cohérente

Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint mais attire l'attention de la Commune sur une possible saturation, entre autres durant les vacances.

⇨ Pistes d'amélioration :

- Chercher à intéresser du personnel compétent pour les plaines.
- Mettre en place une publication (ou utiliser la Gazette du Mayeur ?) en début d'année scolaire comportant toutes les offres des associations culturelles et sportives de la commune.
- Améliorer l'accueil temps libre.

2.3 Impulser une politique communale en adéquation avec les besoins liés au vieillissement de la population

Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint, en grande partie grâce au bon travail réalisé par le Conseil consultatif des Aînés qui développe ses propres activités suivies et accessibles.

2.4 Générer une politique du logement adaptée à la demande des jeunes, aînés et/ou personnes précarisées

Cote moyenne de 1/5. La CLDR considère que l'objectif n'est à ce stade pas du tout atteint mais considère, qu'intitulé comme il l'est, il s'agit d'une vision utopique et que la Commune n'aura jamais les moyens de construire suffisamment pour répondre à l'ensemble des besoins.

⇨ Pistes d'amélioration :

- Soumettre aux promoteurs immobiliers des projets intergénérationnels, des projets pour les jeunes, les plus âgés, …
- L'exemple de l'Esplanade des Quatre Vents devra être valorisé en espérant un effet boule de neige.

2.5 Soutenir le développement des associations par :

- **la mise en œuvre d'infrastructures adaptées,**
- **la création et l'amélioration de la communication et de la coordination des associations entre elles et avec la Commune**

Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint.

⇨ Pistes d'amélioration :

- Au-delà des réalisations matérielles, il serait utile de développer des échanges pour améliorer la qualité de la communication (ex : des échanges de compétences graphiques).
- Soutenir davantage les Jeunesses : matériel, implantation des terrains des festivités…. Fonctionner avec pédagogique et non avec répression.
- Développer une politique juste et équitable pour l'ensemble des clubs et associations.
- Créer un Comité des associations pour favoriser le partage de calendrier, de matériel…

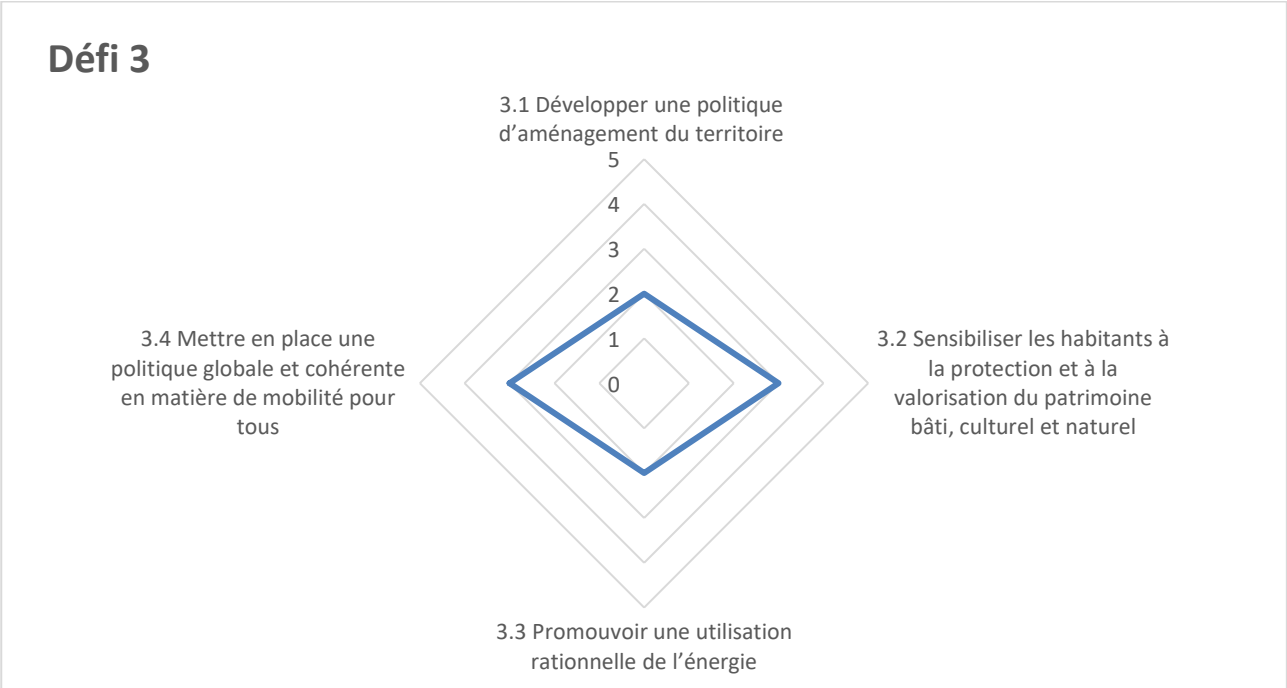
2.6 Encourager les dynamiques villageoises

Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint, notamment en raison de la présence des Jeunesses.

⇨ Pistes d'amélioration :

- Au-delà des réalisations matérielles, il serait utile de développer des échanges pour améliorer la qualité de la communication (ex : des échanges de compétences graphiques).
- Soutenir davantage les Jeunesses : matériel, implantation des terrains des festivités…. Fonctionner avec pédagogique et non avec répression.
- Développer une politique juste et équitable pour l'ensemble des clubs et associations.
- Créer un Comité des associations pour favoriser le partage de calendrier, de matériel…

Défi 3 : Parions qu'en 2025, Hamois sera une commune proactive qui aura su préserver son cadre de vie tout en intégrant les enjeux du futur.



Synthèse de l'état d'avancement des objectifs du défi 3 sur base d'une échelle de 1 à 5

3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire
- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale

Cote moyenne de 2/5 : La CLDR considère que l'atteinte de l'objectif est faible et qu'on peut mieux faire, notamment parce que la Commune ne s'est pas encore dotée d'une véritable politique en matière d'aménagement du territoire et qu'en conséquence, chaque projet est étudié au coup par coup.

⇨ Pistes d'amélioration :

- Réaliser un inventaire des points noirs en matière de sécurité routière avec la collaboration/participation des habitants.

3.2 Sensibiliser les habitants à la protection et à la valorisation du patrimoine bâti, culturel et naturel
- Renforcer le rôle de moteur de la commune en matière de protection et de valorisation du Patrimoine
- Encourager la participation des Hamoisiens dans la protection et la valorisation du Patrimoine

Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint.

⇨ Pistes d'amélioration :

- Promotion et divulgation aux habitants des critères de classements des arbres remarquables (et haies) ainsi que la liste.
- Promotion des lignes et points de vue remarquables
- Soutien à la restauration du petit patrimoine sur domaine privé : croix, potales…
- Le patrimoine communal (les immeubles communaux, les bois communaux et la voirie communale) mérite une planification de gestion et budgétaire centralisée.
- Le petit patrimoine populaire mérite une attention plus active de toutes les classes d'âge.

3.3 Promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie

Cote moyenne de 2/5 : La CLDR considère à ce stade que l'atteinte de l'objectif est faible et qu'on peut mieux faire. En effet, si l'administration communale gère ses bâtiments de manière de plus en plus rationnelle en matière énergétique, elle n'incite pas les habitants à en faire de même.

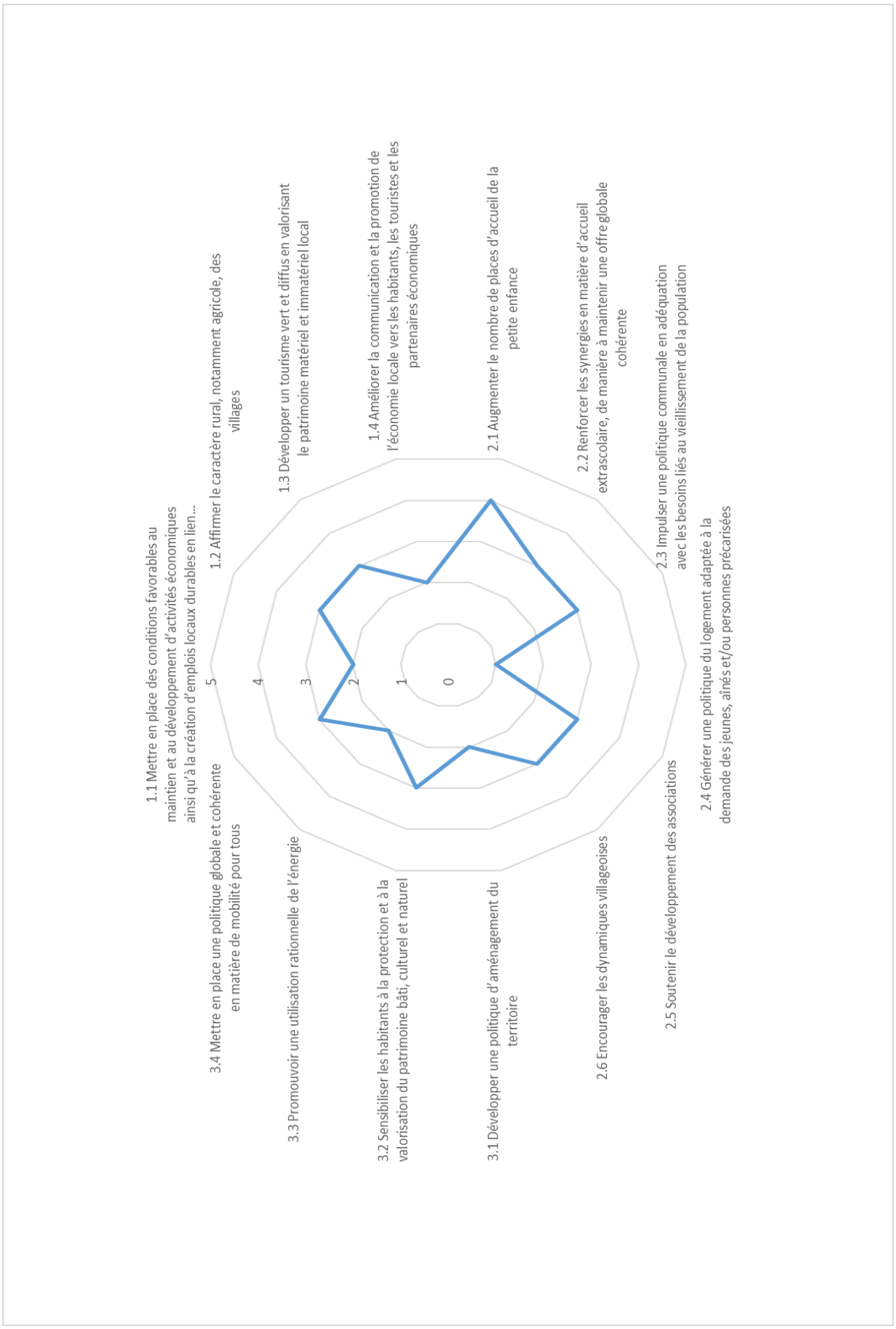
⇨ Pistes d'amélioration :

- Travailler sur la sensibilisation des habitants
- Négocier des contrats verts
- Offrir une poule aux nouveaux habitants pour réduire les déchets verts.

3.4 Mettre en place une politique globale et cohérente en matière de mobilité pour tous
- Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Favoriser l'accessibilité des lieux publics à tous

Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint.

Synthèse visuelle générale :



Si l'on considère que la note moyenne de 3 est positive, l'attention doit se porter prioritairement sur 5 objectifs qui n'ont pas atteint ce score, à savoir :

- Objectif 1.1 : Mettre en place des conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques ainsi qu'à la création d'emplois locaux durables en lien avec l'évolution technologique et organisationnelle du monde du travail

- Objectif 1.4 : Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes et les partenaires économiques

- Objectif 2.4 Générer une politique du logement adaptée à la demande des jeunes, aînés et/ou personnes précarisées

- Objectif 3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire
  - Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire
  - Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale

- Objectif 3.3 Promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie

3. Les suites

La FRW va réaliser un rapport complet d'évaluation qui sera soumis à l'approbation de la CLDR à la prochaine réunion. Ce rapport devra ensuite être approuvé par le Conseil communal avant d'être envoyé à la Direction du Développement Rural, à la Ministre et au Pôle Aménagement du territoire (qui remplace désormais la CRAT).

Annexes :

1. **Stratégie de développement**
2. **Tableau de bord de l'état d'avancement des projets du PCDR**

Rapport d'auto-évaluation du PCDR de Hamois

Mi-parcours 2021



Rédigé par
la Fondation Rurale de Wallonie

RAPPORT D'AUTO-EVALUATION DU PCDR DE HAMOIS
Réalisé au second semestre de l'année 2021

Introduction

Le Programme communal de développement rural (PCDR) de Hamois a été approuvé par le Gouvernement wallon le 25 février 2016. Celui-ci comporte 36 fiches-projets.

Etant arrivée à mi-parcours de la mise en œuvre du PCDR, la CLDR s'est réunie en date du 27 octobre 2021 pour procéder à une auto-évaluation. Ce rapport d'auto-évaluation a été approuvé par la CLDR et par le Conseil communal.

OPÉRATION DE
DÉVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE DE HAMOIS

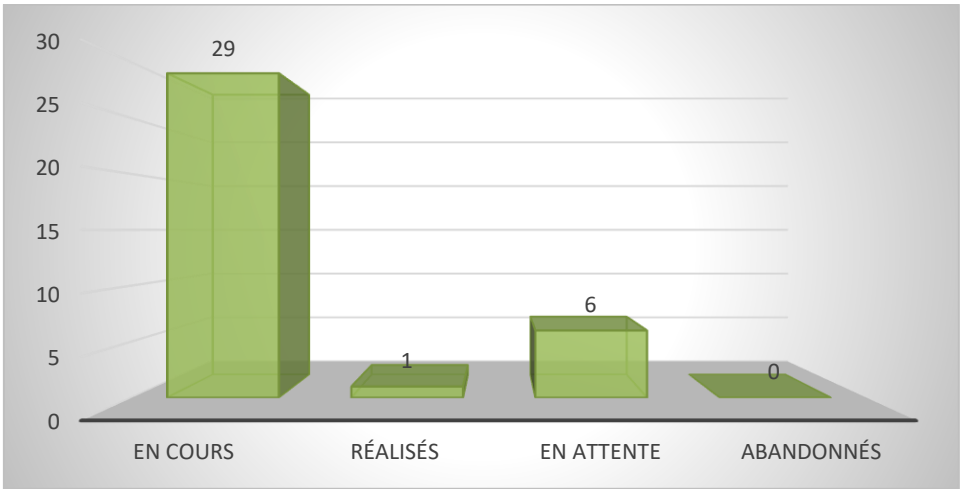
Partie I : évaluation du PCDR (Projets et objectifs)

1.1 Tableau de bord de l'état d'avancement et évaluation des projets

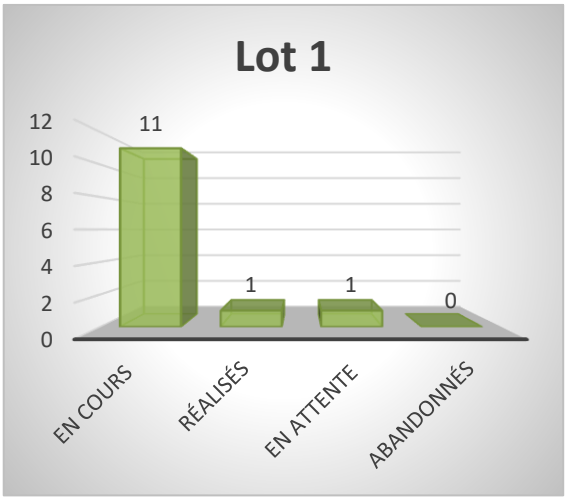
1.1.1 Analyse générale

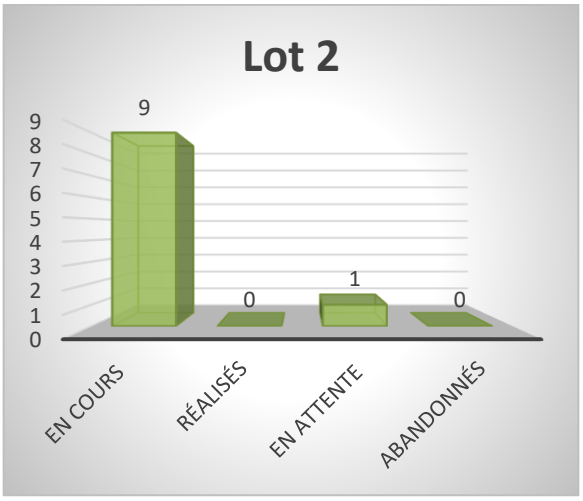
📖 Cf. tableau de bord de l'état d'avancement des projets repris en annexe 1 de ce rapport et actualisé en octobre 2021.

Le PCDR comporte 36 fiches-projets dont voici une synthèse visuelle de l'état d'avancement :



La lecture du tableau de bord et du graphique ci-dessus permet de constater que 29 fiches-projets (près de 81%) ont d'ores et déjà été activées après seulement 5 années de mises en œuvre du PCDR. Très intéressant à noter également, aucun des projets n'a été abandonné à ce stade de mise en œuvre, ce qui démontre la pertinence des projets définis depuis 2011.







Des projets des 3 lots ont déjà été activés. C'est en toute logique que le lot 3 comporte la grande majorité des projets qui n'ont pas encore été mis en œuvre (projets en attente).

Concernant les projets subsidiés par le Développement Rural, 3 conventions ont été demandées à mi-parcours pour un montant total de subsides d'1.800.000€. Si la lenteur des procédures est pointée par tout le monde, le bilan est tout de même positif.

1.1.2 Evaluation de la CLDR

🕮 Cf. Compte-rendu de la CLDR d'auto-évaluation repris en annexe 3



Sur base de la présentation du tableau de bord de l'état d'avancement des projets, les membres de la CLDR ont soulevé trois éléments principaux d'évaluation.

1. Ce tableau reprend une série de projets et actions qui ne sont portés ni par la Commune ni par les membres de la CLDR ou d'un groupe de travail, ce qui donne **un sentiment d'appropriation du travail d'opérateurs extérieurs et/ou privés**. Cette situation renforce leur sentiment d'un manque de reconnaissance. Or, cette reconnaissance et la mise en valeur qui en découle est essentielle pour permettre une participation de la population au processus.

   Réponse : La remarque est bien prise en compte mais la FRW et la Commune rappellent que le PCDR est un outil global qui comporte 36 fiches-projets répondant à des objectifs à atteindre sur une période de 10ans. Ces fiches-projets ne se limitent pas à des projets subsidiables par le Développement Rural ou à mettre en œuvre par la CLDR. Dès la conception du PCDR, il était prévu dans les fiches-projets que toute une série d'entre elles soient portées et mises en œuvre par d'autres opérateurs tels que le GAL, le Contrat de Rivière, le CCCA, la CCATM, … mais aussi dans des cas plus rares par des opérateurs privés. La volonté de la démarche du PCDR c'est de répondre aux besoins de la population exprimés dès les réunions citoyennes de 2011. Le tableau de bord de suivi des projets est un document qui permet de vérifier si ces besoins ont été rencontrés. Par ailleurs, bon nombre de ces porteurs de projets ont déjà été invités à venir présenter leur travail à la CLDR : le Contrat de Rivière, le GAL, le BeP, … Ces initiatives qui offrent de la visibilité aux partenaires du PCDR seront maintenues.

   ⇨ Pistes d'amélioration :

   - Vérifier régulièrement la complétude du tableau de bord dans les références aux porteurs de projets et actions.

   - Poursuivre les actions de visibilité de ces opérateurs en les invitant aux réunions de CLDR qui traitent de leur(s) projet(s) et en sollicitant périodiquement de leur part des informations.

2. Ce tableau de bord traduit **la difficulté de mettre en place un véritable suivi des actions dans le cadre d'un « système » structuré**. On voit très bien que les actions et projets sont impulsés par les opportunités (appels à projets, possibilités de subsides…), ce qui peut parfois donner une impression de papillonner sans travailler dans la continuité. Pour chaque fiche-projet, on a l'impression d'un travail par « vagues » successives qui manquent de liaisons entre elles.

   Réponse : Effectivement, le système wallon fait qu'il est souvent nécessaire de travailler sur base des opportunités offertes par les subsides et les nombreux appels à projets auxquels nous avons répondu dans le cadre de l'ODR. C'est une réalité importante qu'il est nécessaire de prendre en compte. La continuité des actions est impulsée par le cadre fixé dans chacune des fiches-projets du PCDR. Il est donc nécessaire de s'inscrire dans l'optique d'une vision à long terme, d'autant plus que les fiches-projets du PCDR de Hamois sont très larges et qu'elles reprennent souvent de nombreuses actions et/ou phases successives.

⇨ Pistes d'amélioration :

- Lors de la présentation habituelle de l'avancée des projets et actions (point à l'ordre du jour de chaque réunion), il serait intéressant de cibler moins de projets et de bien les resituer dans le contexte de leur fiche-projet et de la stratégie de développement.
- Lors de la présentation habituelle de l'avancée des projets et actions (point à l'ordre du jour de chaque réunion), il serait intéressant de regrouper les projets par grandes thématiques communes.

3. La CLDR souligne son impression que l'ambition citoyenne est cadenassée par la rigidité des administrations et des législations. De nombreux projets sont donc pensés et parfois réorientés par des « ingénieurs/techniciens » plutôt que par les usagers, ce qui n'en facilite pas l'appropriation.

1.2 Evaluation de la stratégie de développement

1.2.1 Tableau de bord des indicateurs

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 (« La stratégie reprend, pour chaque objectif, les modalités d'évaluations qualitative et quantitative des indicateurs. Un tableau de bord des indicateurs est élaboré et évalué tous les cinq ans »), la stratégie de développement a été évaluée sur base de ses indicateurs.

🕮 Cf. tableau de bord des indicateurs en annexe 2.

Il est à noter que ce travail a été très difficile à réaliser de manière pertinente et ce pour différentes raisons :

1. Les indicateurs définis en 2015 par l'auteur de PCDR sont souvent peu pertinents car trop généraux et pas suffisamment spécifiques aux objectifs du PCDR.

2. Les indicateurs définis en 2015 par l'auteur de PCDR ne comportent ni valeur de référence utile à la comparaison ni valeur cible à atteindre. L'évaluation via ce biais est donc quasiment impossible.

3. La période COVID a fortement impacté certains indicateurs.

4. La période COVID a empêché une série d'évaluation qualitative d'être réalisées sur des bases cohérentes.

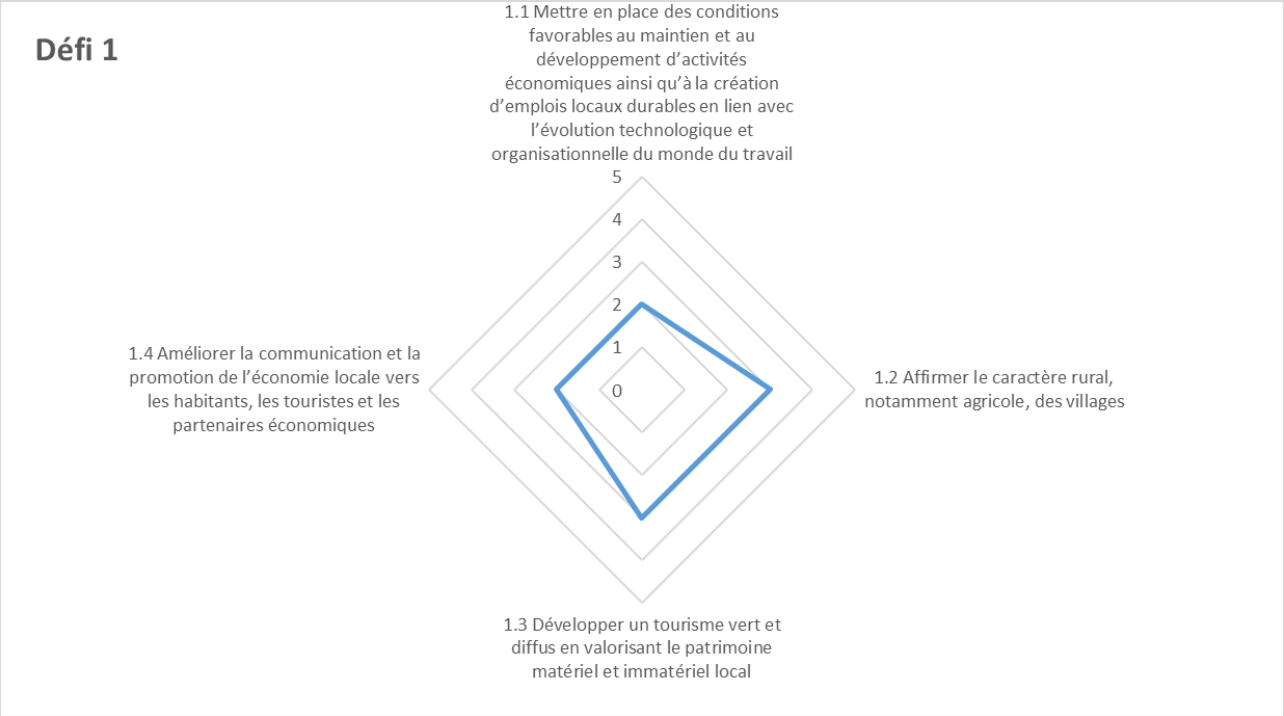
1.2.2 Evaluation par la CLDR (extrait du compte-rendu de la réunion du 27 octobre 2021)

🕮 Cf. Compte-rendu de la CLDR d'auto-évaluation repris en annexe 3



Remarque générale : La CLDR souligne dans certaines thématiques, le manque de volonté participative qui empêche de généraliser les brainstormings, les consultations et la participation.

Défi 1 : Parions qu'en 2025, Hamois sera une commune attractive qui aura su développer une économie locale dynamique respectueuse tant du territoire que de ses habitants



Synthèse de l'état d'avancement des objectifs du défi 1 sur base d'une échelle de 1 à 5[1]

Objectif 1.1 : Mettre en place des conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques ainsi qu'à la création d'emplois locaux durables en lien avec l'évolution technologique et organisationnelle du monde du travail

Cote moyenne de 2/5 : La CLDR considère à ce stade que l'atteinte de l'objectif est faible et qu'on peut mieux faire. La CLDR considère en effet qu'il n'y a pas eu vraiment de mise en place d'un cadre pour favoriser le développement économique et que les opérations réalisées l'ont été en fonction des opportunités du moment.

⇨ Pistes d'amélioration :

- Etre attentifs à la création d'emplois locaux dans les projets et actions menés, notamment en l'incluant dans les cahiers des charges.

[1] La pondération se fait de 0 à 5 selon l'échelle de valeur suivante
0 = pas du tout atteint
1 = insuffisant
2 = faible (peut mieux faire)
3 = satisfaisant, en bonne voie
4 = bien
5 = totalement atteint

Objectif 1.2 : Affirmer le caractère rural, notamment agricole, des villages

- **Permettre une meilleure visibilité du monde agricole**
- **Valoriser les productions et saveurs locales**

Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint. La bonne atteinte de cet objectif repose sur l'existence de productions locales et sur des initiatives qui viennent du privé. La CLDR ne voit pas vraiment en quoi l'ODR a joué un rôle.

1.3 Développer un tourisme vert et diffus en valorisant le patrimoine matériel et immatériel local

Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint. Du côté des initiatives positives, la CLDR note notamment la rédaction des livrets « cœur de village ».

⇨ Pistes d'amélioration :

- Améliorer la diffusion des productions (exemple des livrets « cœur de village »).
- Améliorer la promotion des outils existants.
- Améliorer les horaires de l'Office du Tourisme qui restent très limités.

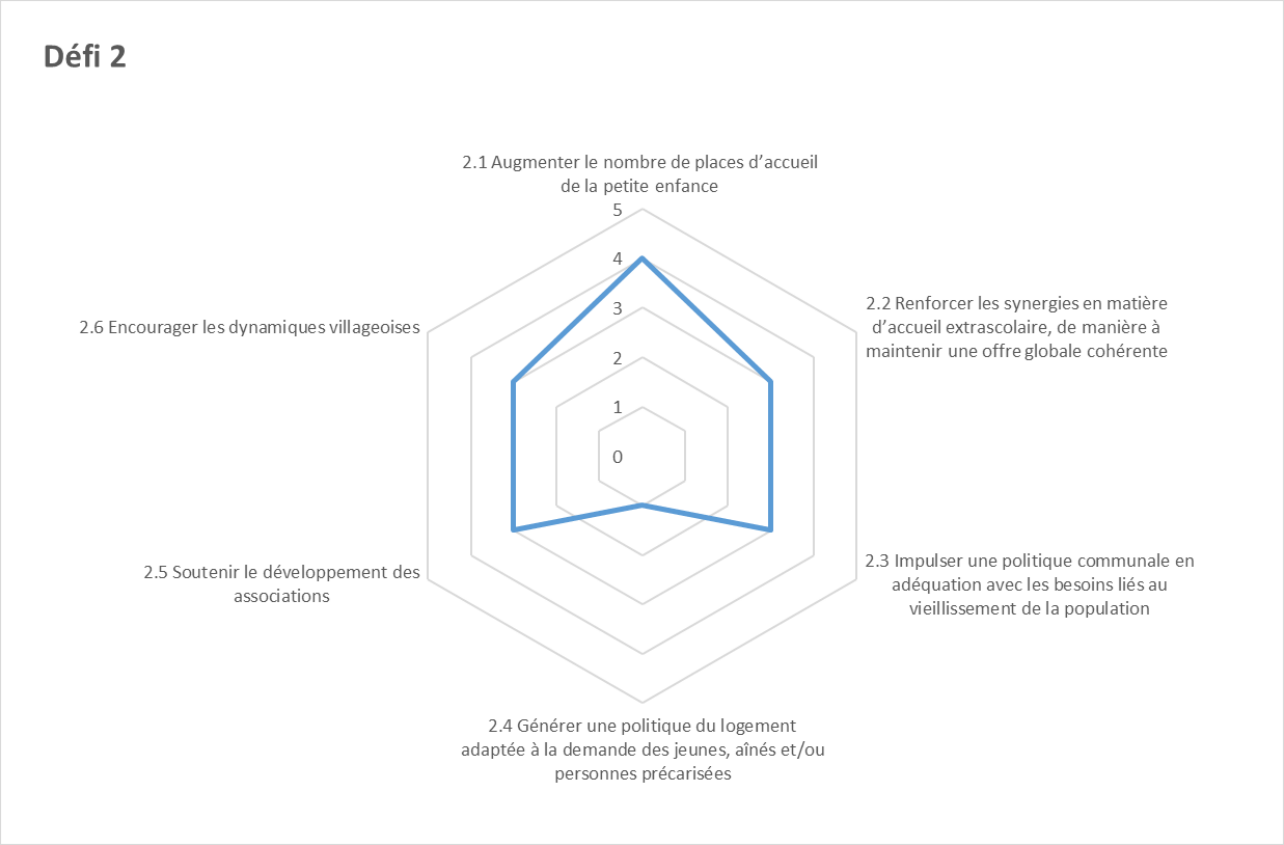
1.4 Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes et les partenaires économiques

Cote moyenne de 2/5 : La CLDR considère à ce stade que l'atteinte de l'objectif est faible et qu'on peut mieux faire, principalement en l'absence d'une stratégie claire de communication. La difficulté réside dans le fait que la Commune crée une information que le citoyen doit aller chercher alors que la solution est de créer une information qui va directement de la Commune vers le citoyen.

⇨ Pistes d'amélioration :

- Mettre en place une publication (ou utiliser la Gazette du Mayeur ?) en début d'année scolaire comportant toutes les offres des associations culturelles et sportives de la commune.
- Créer un mécanisme d'information « automatique ». Sur base d'une inscription volontaire, l'information arrive par exemple dans la boîte mail ou sur la messagerie téléphonique.
- Mieux utiliser le bulletin communal avec davantage de pages informatives et disposer d'un agenda complet (intitulé + téléphone et infos).

Défi 2 : Parions qu'en 2025, Hamois demeurera une commune solidaire et conviviale favorisant le dynamisme associatif, la fierté et le bien-être de ses habitants.



Synthèse de l'état d'avancement des objectifs du défi 2 sur base d'une échelle de 1 à 5.

2.1 Augmenter le nombre de places d'accueil de la petite enfance

Cote moyenne de 4/5 : La CLDR considère que l'objectif est déjà bien atteint mais elle attire l'attention de la Commune sur la nécessité d'envisager la pérennité des solutions actuelles.

2.2 Renforcer les synergies en matière d'accueil extrascolaire, de manière à maintenir une offre globale cohérente

Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint mais attire l'attention de la Commune sur une possible saturation, entre autres durant les vacances.

⇨ Pistes d'amélioration :

- Chercher à intéresser du personnel compétent pour les plaines.
- Mettre en place une publication (ou utiliser la Gazette du Mayeur ?) en début d'année scolaire comportant toutes les offres des associations culturelles et sportives de la commune.
- Améliorer l'accueil temps libre.

2.3 Impulser une politique communale en adéquation avec les besoins liés au vieillissement de la population

Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint, en grande partie grâce au bon travail réalisé par le Conseil consultatif des Aînés qui développe ses propres activités suivies et accessibles.

2.4 Générer une politique du logement adaptée à la demande des jeunes, aînés et/ou personnes précarisées

Cote moyenne de 1/5. La CLDR considère que l'objectif n'est à ce stade pas du tout atteint mais considère, qu'intitulé comme il l'est, il s'agit d'une vision utopique et que la Commune n'aura jamais les moyens de construire suffisamment pour répondre à l'ensemble des besoins en matière de logement.

⇨ Pistes d'amélioration :

- Soumettre aux promoteurs immobiliers des projets intergénérationnels, des projets pour les jeunes, les plus âgés, …
- L'exemple de l'Esplanade des Quatre Vents devra être valorisé en espérant un effet boule de neige.

2.5 Soutenir le développement des associations par :

- **la mise en œuvre d'infrastructures adaptées,**
- **la création et l'amélioration de la communication et de la coordination des associations entre elles et avec la Commune**

Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint.

⇨ Pistes d'amélioration :

- Au-delà des réalisations matérielles, il serait utile de développer des échanges pour améliorer la qualité de la communication (ex : des échanges de compétences graphiques).
- Soutenir davantage les Jeunesses : matériel, implantation des terrains des festivités…. Fonctionner avec pédagogique et non avec répression.
- Développer une politique juste et équitable pour l'ensemble des clubs et associations.
- Créer un Comité des associations pour favoriser le partage de calendrier, de matériel…

2.6 Encourager les dynamiques villageoises

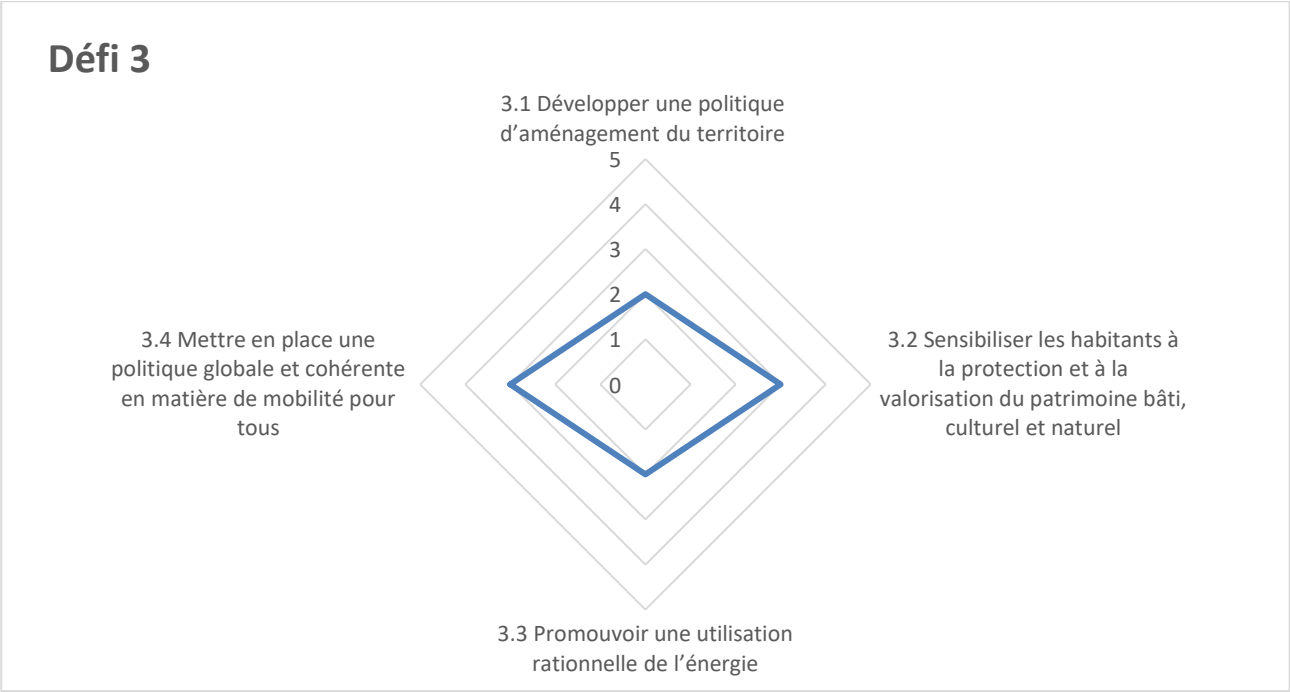
Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint, notamment en raison de la présence des Jeunesses.

⇨ Pistes d'amélioration :

- Au-delà des réalisations matérielles, il serait utile de développer des échanges pour améliorer la qualité de la communication (ex : des échanges de compétences graphiques).

- Soutenir davantage les Jeunesses : matériel, implantation des terrains des festivités…. Fonctionner avec pédagogique et non avec répression.
- Développer une politique juste et équitable pour l'ensemble des clubs et associations.
- Créer un Comité des associations pour favoriser le partage de calendrier, de matériel…

Défi 3 : Parions qu'en 2025, Hamois sera une commune proactive qui aura su préserver son cadre de vie tout en intégrant les enjeux du futur.



Synthèse de l'état d'avancement des objectifs du défi 3 sur base d'une échelle de 1 à 5

3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire
- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale

Cote moyenne de 2/5 : La CLDR considère que l'atteinte de l'objectif est faible et qu'on peut mieux faire, notamment parce que la Commune ne s'est pas encore dotée d'une véritable politique en matière d'aménagement du territoire et qu'en conséquence, chaque projet est étudié au coup par coup.

⇨ Pistes d'amélioration :

- Réaliser un inventaire des points noirs en matière de sécurité routière avec la collaboration/participation des habitants.

3.2 Sensibiliser les habitants à la protection et à la valorisation du patrimoine bâti, culturel et naturel
- Renforcer le rôle de moteur de la commune en matière de protection et de valorisation du Patrimoine
- Encourager la participation des Hamoisiens dans la protection et la valorisation du Patrimoine

Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint.

⇨ Pistes d'amélioration :

- Promotion et divulgation aux habitants des critères de classements des arbres remarquables (et haies) ainsi que la liste.
- Promotion des lignes et points de vue remarquables
- Soutien à la restauration du petit patrimoine sur domaine privé : croix, potales…
- Le patrimoine communal (les immeubles communaux, les bois communaux et la voirie communale) mérite une planification de gestion et budgétaire centralisée.
- Le petit patrimoine populaire mérite une attention plus active de toutes les classes d'âge.

3.3 Promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie

Cote moyenne de 2/5 : La CLDR considère à ce stade que l'atteinte de l'objectif est faible et qu'on peut mieux faire. En effet, si l'administration communale gère ses bâtiments de manière de plus en plus rationnelle en matière énergétique, elle n'incite pas les habitants à en faire de même.

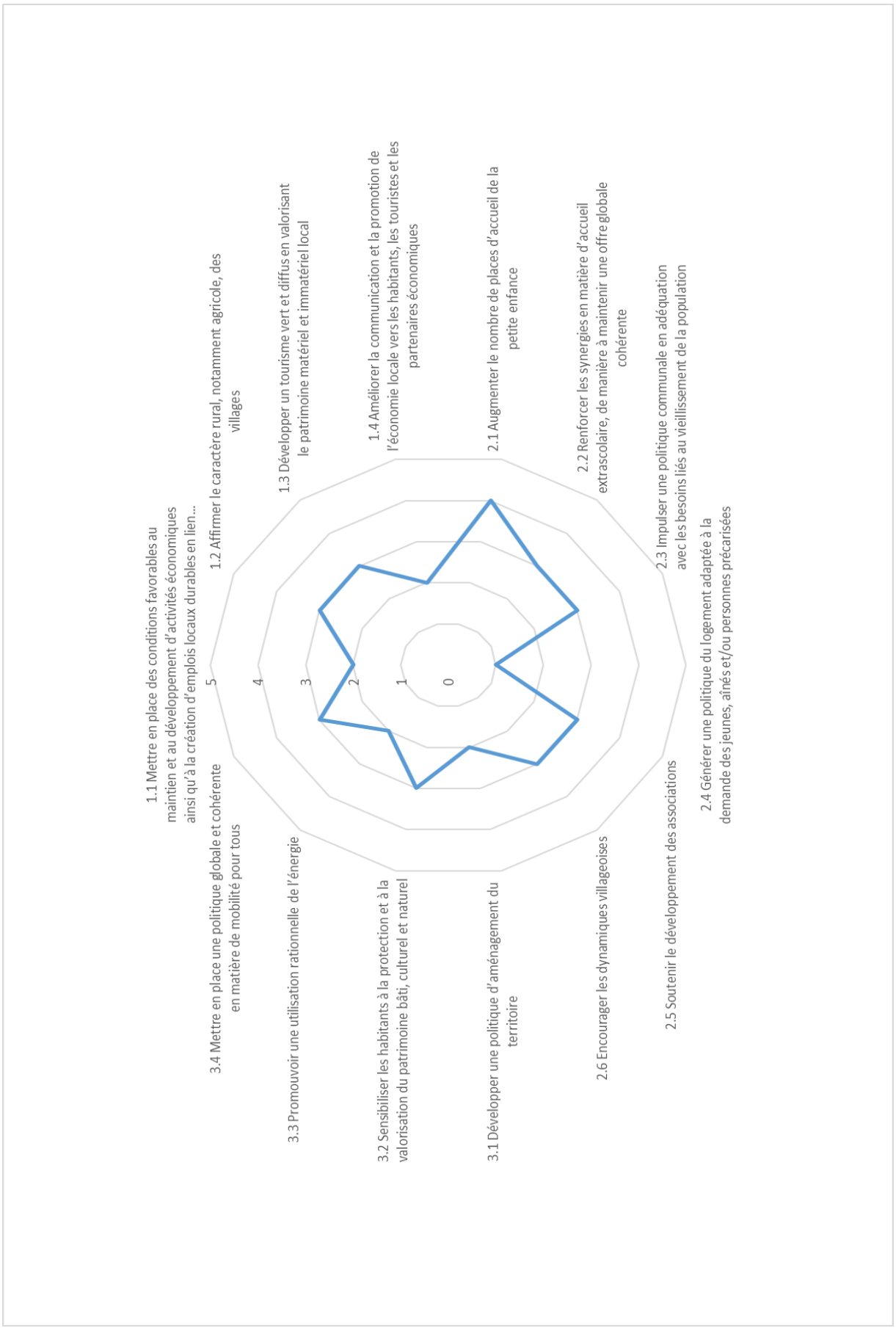
⇨ Pistes d'amélioration :

- Travailler sur la sensibilisation des habitants
- Négocier des contrats verts
- Offrir une poule aux nouveaux habitants pour réduire les déchets verts.

3.4 Mettre en place une politique globale et cohérente en matière de mobilité pour tous
- Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Favoriser l'accessibilité des lieux publics à tous

Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint.

Synthèse visuelle générale :



Si l'on considère que la note moyenne de 3 est positive, l'attention doit se porter prioritairement sur 5 objectifs qui n'ont pas atteint ce score, à savoir :

Objectif 1.1 : Mettre en place des conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques ainsi qu'à la création d'emplois locaux durables en lien avec l'évolution technologique et organisationnelle du monde du travail

Objectif 1.4 : Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes et les partenaires économiques

Objectif 2.4 : Générer une politique du logement adaptée à la demande des jeunes, aînés et/ou personnes précarisées

Objectif 3.1 : Développer une politique d'aménagement du territoire
- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale

Objectif 3.3 : Promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie

Partie II : évaluation du fonctionnement de la CLDR

2.1 Questionnaire d'évaluation en ligne du fonctionnement de la CLDR

📖 Cf. résultats du questionnaire d'évaluation de la CLDR réalisé en mai-juin 2021.

Malgré le rappel effectué par l'agent relais communal et malgré la prolongation du délai de réponse, seules 8 personnes se sont exprimées.

Sur base de ce questionnaire en ligne complété individuellement par les membres de la Commission, cinq grands constats ont été pointés :

1. Le manque de visibilité de la CLDR
2. Le déficit de communication de la CLDR vers la population
3. L'essoufflement de la présence des membres en réunion
4. Le manque de représentativité de la CLDR
5. Le rôle de relais de et vers la population insuffisamment exploité

2.2 Pistes d'amélioration du fonctionnement de la CLDR

Les pistes d'amélioration évoquées sont les suivantes :

- Mieux rappeler le rôle des membres de la Commission lors des réunions et le répéter régulièrement.
- Mieux structurer les présentations de sujets/réaliser des réunions sur des thématiques plus ciblées (2x)
- Réaliser un bilan complet des projets en cours et en attente (programmé à la réunion prochaine).
- Amélioration la communication de la CLDR vers la population (3x)
- Développer le rôle de relais des membres de la CLDR (3x)
- Organiser des réunions moins descendantes (2x)
- Revoir la composition de la CLDR dans le but de la redynamiser/remobiliser (2x)

- Poursuivre les réunions sur le terrain.

Ces pistes d'amélioration du fonctionnement de la CLDR seront prises en compte dans le programme de travail 2022.

🕮 Annexes

1. Tableau de bord de l'état d'avancement des projets
2. Tableau de bord de l'état d'avancement des objectifs
3. Compte-rendu de la CLDR d'auto-évaluation du 27 octobre 2021
4. Résultats de l'évaluation du fonctionnement de la CLDR

Retrouvez toutes les informations relatives au PCDR sur :

www.pcdr-hamois.info

Pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à contacter la FRW :
Denis Defays (d.defays@frw.be – 083/66.07.75)

Mise en œuvre du PCDR de Hamois

Tableau de bord des projets

LOT	Intitulé des projets	Défis et Objectifs			Programmation	Statut	Réalisations
Lot 1	Projet n°1 : Sécurisation des points noirs en matière de sécurité routière : diagnostic complet, programmation dans le temps et réalisation d'aménagements adaptés	1.4		3.1 3.4	2016-2018	En cours	• Travaux de voirie rue Saint-Pierre à Hamois, sécurisation et aménagements spécifiques à la mobilité douce (513.872 €, subsides SPW-SPGE). • Travaux d'aménagement de la traversée de Natoye (Chaussée de Namur), sécurisation et aménagements spécifiques à la mobilité douce. • Réalisation de la liaison douce Hamois-Achet. • Carrefour de Fontaine à Emptinne (échangeur Charlemagne/N4) : Des travaux de sécurisation vont être entrepris côté Hamois, sur le carrefour de Fontaine. C'est un rond-point qui prendra place à cet endroit. Les relevés préparatoires sont en cours. Dossier qui dépend du SPW.
	Projet n°2 : Prise en considération des problématiques du vieillissement des aînés par la mise en place de services adaptés		2.3 2.4 2.6		2016-2018	En cours	• Réalisation des magnets « numéros utiles » en 2016 (CCCA) • Réalisation d'un répertoire des services aux aînés (janvier 2017) • Projet cohésion sociale du GAL Condroz-Famenne en partenariat avec Hestia, le service d'assistance à domicile de la Croix-Rouge. 8 bénévoles formés. Quelques visites organisées. Un nouvel appel lancé en 2019. Toujours en cours en 2021 mais freiné par la crise sanitaire. • Organisation d'une journée « aînés nouveaux » à Ciney le 30 septembre 2017. • Projet cohésion sociale du GAL Condroz-Famenne phase 2 • En 2021, la Commune dispose toujours d'un CCCA dynamique. • Participation active des aînés au Repair Café et à l'activité « un guidon pour 2 mains », qui valorisent leurs compétences techniques et le partage de savoirs. • Volonté d'envisager la création d'un espace communautaire pour les aînés à l'OCTC, en lien avec la rénovation du bâtiment et le lancement du Plan de Cohésion Sociale (PCS).
	Projet n°3 : Création de places d'accueil pour la petite enfance (locaux pour co-accueillantes conventionnées)	1.1 1.4	2.1		2016-2018	En cours	• Le local de la Barrière d'Hubinne à Hamois accueille un duo de co-accueillantes, en partenariat avec les Arsouilles et la Province de Namur (274.323 € pour l'ensemble de la Barrière d'Hubinne)) • Le local Sainte-Bérégise à Emptinne accueille un duo de co-accueillantes, en partenariat avec la fabrique d'église et les Arsouilles (70.000 €). • A revoir au regard de la réforme de l'accueil de la petite enfance. Cette réforme a été traduite dans un nouveau cadre légal (nouveau décret et arrêtés) et sa mise en œuvre commencera dès 2019 pour s'étaler jusque fin 2025. La Commune est donc en réflexion pour savoir où placer de nouvelles crèches : l'agrandissement de la crèche d'Emptinne est prévu et une réflexion est en cours sur le presbytère de Schaltin.
	Projet n°4 : Amélioration de la qualité des eaux	1.3 1.4		3.2	2016-2018	En cours	• La commune adhère au Contrat de Rivière Haute-Meuse et à son programme d'actions (2020-2022). Une séance d'information et de présentation a été réalisée pour la CLDR en 2020. • Des actions de sensibilisation sont encore à prévoir via le bulletin communal, notamment en ce qui concerne le placement de stations individuelles (avec le Contrat de Rivière) • Des actions de nettoyage sont en cours par la Province de Namur à Schaltin mais aussi dans d'autres villages. • Deux zones restent problématiques : Scy et Mohiville le long du Bocq. • Les stations d'épuration d'Hamois et de Monin devraient être placées entre 2022 et 2026. • En 2021, Emptinne sera relié à la station d'épuration de Ciney.

	Projet n°5 : Réflexion globale sur la mobilité via l'élaboration d'un outil cartographique à usage communal	1.2 1.3		3.1 3.4	2016-2018	En cours	• Un groupe de travail chemins et sentiers a été mis en place depuis 2019. Différents chemins ont été réhabilités (comme le Tige de Buresse). • Le réseau points nœuds est en cours d'installation dans la Commune • La Commune a déposé sa candidature comme commune pilote « Wallonie Cyclable » (refus-mars 2021). • Un outil cartographique « my maps » (google) est utilisé par le GAL pour la cartographie des déplacements scolaires. Il pourrait également être utilisé dans le cadre de cette fiche-projet.
	Projet n°6 : Mise en œuvre d'une politique communale de l'environnement et de l'énergie			3.2 3.3		En cours	• Réflexions Développement Durable au sein de la plateforme interservices de l'administration communale • Travaux énergétiques à l'école de Natoye : remplacement de la chaudière et de l'éclairage • Installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des écoles • Organisation annuelle de la journée de l'environnement • La Commune a signé la convention des Maires et s'est lancée dans POLLEC 3, en partenariat avec le BEP. • Un dossier « UREBA exceptionnel » a été introduit pour l'école de Hamois ; Il a été refusé mais réintroduit dans le cadre du programme prioritaire de travaux (FWB). • Réponse à l'appel à projets « Biodiversité » en juin 2021 pour la création d'une mare à Hubinne.
	Projet n°7 : Création d'un réseau de liaisons de mode doux entre les villages : Phase 1 : Liaison Hamois-Achet Première convention Développement Rural	1.3 1.4	2.6	3.1 3.4	2016-2018	Réalisé	
	Projet n°8 : Valorisation du centre de Hamois : Hubinne Phase 1 : Aménagement d'un espace de convivialité et de rencontre	1.3	2.6	3.1	2016-2018	En cours	• Plusieurs tentatives de recherches de subsides via des appels à projets : Feader et « Améliorer le cadre de vie des citoyens et augmenter l'attractivité des lieux de centralité de nos communes ». Réponses négatives. • Point Tourisme rénové • Des aménagements spécifiques pour les vélos ont été installés. • Une aire de pique-nique a été installée en 2020 dans le cadre d'un appel à projets de la Maison du Tourisme valorisant les artistes. • La plaine de jeux sera améliorée en 2021. • Une boîte à livres a été installée. • Appel à projets « BiodiverCité » pour la restauration d'une mare.
	Projet n°9 : Élaboration et mise en œuvre d'un outil d'aménagement du territoire dans le but de préserver les paysages ruraux	1.2 1.3		3.1 3.2	2016-2018	En attente	• Ce projet fait l'objet de réflexion au sein de la CCATM (Commission communale de l'aménagement du territoire et de la mobilité) • La CCATM a également travaillé sur les arbres remarquables et a réalisé une exposition.
	Projet n°10 : Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité au cœur du village d'Emptinne Deuxième convention Développement Rural	1.3	2.5 2.6	3.1 3.4	2016-2018	En cours	• Signature de la Convention réalisation relative à l'aménagement de la Place d'Emptinne par la Ministre Tellier le 12 janvier 2021. • Marché de travaux en cours… La Commune recevra donc un subside de 571.548 € du Développement Rural pour l'aménagement de la Place d'Emptinne. L'entreprise qui sera chargée de la réalisation des travaux doit maintenant être désignée avant la fin de l'année 2021.
	Projet n°11 : Actions de soutien à l'économie locale	1.1 1.2 1.4			2016-2018	En cours	• Actions fêtes de fin d'année des commerçants : décoration, sapins et bons de réduction. • Projet du GAL Condroz-Famenne : dynamisation économique du territoire et mise en route de la plateforme moncondroz.be. • Dans le cadre de la crise sanitaire, actions de soutien aux commerçants (chèques commerces, promotion facebook, conférences,…).

	Projet n°12 : Mise en place d'un réseau des associations et organisation d'une journée annuelle de rencontre		2.2 2.5 2.6		2016-2018	En cours	• Journée organisée en 2015 • 3 journées bien-être (santé et sport) ont été organisées en 2018, 2019 et 2020. • Volonté d'élargir les journées bien-être à l'ensemble du secteur associatif dès 2022.
	Projet n°13 : Mise en place d'une plate-forme interservices de réflexion et de coordination "développement rural durable"	1.4		3.2	2016-2018	En cours	• Les premières réunions ont eu lieu en octobre 2016. Elles ont permis d'élaborer un diagnostic des pratiques en cours afin de valoriser les bonnes manières de faire et de trouver des solutions aux problèmes rencontrés.
Lot 2	Projet n°14 : Esplanade des Quatre Vents : Aménagements de logements intergénérationnels et services liés		2.3 2.4 2.6	3.1 3.3	2019-2022	En cours	• Différentes visites et séances d'information ont été organisées pour la CLDR • Une convention a été signée avec le BEP pour l'étude du projet. • Volonté de faire reconnaître le site en SAR. Processus en cours.
	Projet n°15 : Amélioration des infrastructures des écoles de Natoye et de Hamois		2.2	3.1 3.3	2019-2022	En cours	• École de Natoye : Les travaux sont en cours en 2021 (montant : 911.323,55€). • Ecole de Hamois : le bâtiment de la Police a été acquis par la Commune pour la somme de 220.500€. Un architecte a été désigné. Une demande de subsides a été introduite via le fonds des bâtiments scolaires.
	Projet n°16 : Coordination des actions et renforcement des moyens en matière de protection et de valorisation du patrimoine local	1.3 1.4		3.1 3.2	2019-2022	En cours	• Actuellement, le groupe de travail est occupé à concevoir un inventaire le plus exhaustif possible du patrimoine (bâti, naturel, etc.) qui se trouve dans la commune et plus particulièrement sur les itinéraires de balades qui y sont présents. Le travail est fini pour Emptinne. • La Commune a répondu à l'appel à projet lancée par le Ministre Collin et relatif à l'inventaire du petit patrimoine populaire – retenu. • Dans le cadre d'un appel à projets « Patrimoine insolite », la commune a introduit un dossier pour les abreuvoirs et lavoirs de Mohiville – non retenu • Mise en route de la plateforme Bibliotheca en partenariat avec IMIO.
	Projet n°17 : Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Natoye		2.6	3.1 3.2	2019-2022	En cours	• Dans le cadre du partenariat Province-commune, une étude de 60h a été réalisée pour la place de la Grette et présentée en CLDR.
	Projet n°18 : Aménagement global du centre de Schaltin	1.3	2.1 2.4 2.5 2.6	3.1 3.4	2019-2022	En cours	• Dans le cadre du partenariat Province-commune, une étude de 60h a permis d'imaginer un projet global d'aménagement du cœur de village • Un dossier a été envoyé en réponse à l'appel à projets « Vis mon village » de la Fondation Roi Baudouin pour l'aménagement d'un potager collectif. Réponse négative. • Le potager du presbytère a été nettoyé et un tilleul a été planté. 20 fruitiers (poiriers et pommiers) ont été plantés. • Mise en place d'un Comité d'accompagnement villageois (18 avril 2018) • Une réunion avec les habitants a été organisée en juin 2019. • Un subside a été obtenu pour la rénovation du potager et le placement de matériel didactique (nichoirs, hôtels à insectes…). • Les châssis du presbytère ont été remplacés.
	Projet n°19 : Rénovation des équipements récréatifs dans tous les villages	1.3	2.2 2.6	3.1	2019-2022	En cours	• Le Bois de Cheumont a été équipé • Projet d'aménagement de la plaine Eugénie à Mohiville • La plaine de Natoye sera réaménagée en 2021. • Projet global d'études des plaines de jeux communales par la Province et placement de modules complémentaires à Frisée, Scy, Achet, Hamois et Haie-Jadot en 2021.
	Projet n°20 : Création d'une micro-zone d'activités économiques à la Gozée à Natoye	1.1 1.4		3.1	2019-2022	En cours	• Depuis la mise en œuvre du CODT, le phasage du projet global est possible. La mise en vente des terrains à vocation économique va donc pouvoir débuter. Un géomètre est en charge du travail.

	Projet n°21 : Aménagement/accessibilité/extension du bâtiment de l'OCTC	1.3 1.4	2.6	3.1 3.3 3.4	2019-2022	En cours	• Fiche-projet actualisée. • Réunion de demande de convention organisée le 20 avril 2021. • En attente de la signature de la Convention faisabilité par la Ministre Tellier.
	Projet n°22 : Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Scoville, Mohiville et Scy	1.3	2.6	3.1 3.2	2019-2022	En cours	• Dans le cadre d'un appel à projets « Patrimoine insolite », la commune a introduit un dossier pour les abreuvoirs et lavoirs de Mohiville – non retenu. • Projet d'aménagement de la plaine Eugénie à Mohiville • Projet de la source du Bocq à Scy dans le cadre de « c'est ma ruralité ». • Projet d'un aménagement de convivialité à Scoville avec la Maison du Tourisme.
	Projet n°23 : Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Achet	1.3	2.5 2.6	3.1	2019-2022	En attente	
Lot 3	Projet n°24 : Développement d'une politique d'intégration de la cité Vivaise à Emptinne		2.6		2023-2026	En cours	• Lancement d'un Plan de Cohésion Sociale (PCS) dans la commune. Projet de location d'une maison pour y installer le PCS, l'AMO et différents services utiles aux habitants du quartier.
	Projet n°25 : Valorisation du centre de Hamois : Hubinne Phase 2 : Agrandissement des infrastructures sportives et récréatives	1.4	2.5 2.6	3.1	2023-2026	En cours	• Un géomètre a été désigné
	Projet n°26 : Accompagnement des producteurs/agriculteurs dans la diversification et la promotion de leurs activités	1.2 1.4	2.6		2023-2026	En cours	• Le projet d'autonomie fourragère du GAL est en cours • Lancement de l'initiative Cocoricoop
	Projet n°27 : Élaboration d'une charte de la vie rurale pour les nouveaux habitants	1.2 1.4	2.6		2023-2026	En cours	
	Projet n°28 : Mise en valeur du Petit Patrimoine Populaire wallon (étude et réalisations)		2.6	3.1 3.2	2023-2026	En cours	**Projet à fusionner avec le projet 16** • La Commune est en bonne voie d'acquérir pour l'euro symbolique la chapelle désaffectée de la rue Saint Pierre qui pourra ainsi être réhabilitée.
	Projet n°29 : Hamois "commune verte et fleurie" - actions d'embellissement et de préservation du maillage écologique	1.3	2.6	3.1	2023-2026	En cours	• Sur cette législature, de nombreux travaux d'amélioration ont été réalisés, notamment de nombreuses plantations.
	Projet n°30 : Création et promotion d'un atelier rural et d'un hall relais	1.1	2.5	3.1	2023-2026	En attente	
	Projet n°31 : Renforcement des services communaux à la population et adaptation du site communal d'Emptinne	1.4	2.1 2.2 2.3 2.4 2.5		2023-2026	En cours	• Mise en route d'un e-guichet permettant à la population de télécharger 31 documents.
	Projet n°32 : Mise en place de mesures de promotion de la commune	1.2 1.3 1.4		3.1	2023-2026	En cours	• Réflexions sur la distribution d'un « Welcome Pack » aux nouveaux habitants. • Utilisation régulière des réseaux sociaux.
	Projet n°33 : Promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication	1.1 1.4	2.5		2023-2026	En cours	• Le nouveau site internet communal est en route. • Diagnostic numérique réalisé par le BEP
	Projet n°34 : Création d'un centre de travail partagé (espace coworking) à Emptinne	1.1	2.5		2023-2026	En attente	• Des offres sont déjà disponibles à proximité, notamment dans le zoning du BEP. • A créer dans le cadre de la fiche 21

	Projet n°35 : Création d'une liaison communale et trans-communale de voie lente	1.3 1.4	2.6	3.1 3.4	2023-2026	En attente	• A revoir avec Assesse.
	Projet n°36 : Développement de logements intergénérationnels		2.3 2.4	3.1 3.3	2023-2026	En attente	

Mise en œuvre du PCDR de Hamois

Tableau de bord des objectifs

Objectifs de développement	Indicateur	Source	Cible	Evaluation à mi-parcours	Commentaires
Défi 1 : Parions qu'en 2025, Hamois sera une commune attractive qui aura su développer une économie locale dynamique respectueuse tant du territoire que de ses habitants					
1.1 Mettre en place des conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques ainsi qu'à la création d'emplois locaux durables en lien avec l'évolution technologique et organisationnelle du monde du travail	Nombre de nouvelles entreprises implantées à Hamois	BEP/Commune	Non définie	Entre le 31/12/2015 (123) et le 30/06/2020 (140), 17 nouvelles entreprises ont été créées à Hamois, ce qui représente une hausse de 13,8% (IWEPS).	Ces indicateurs semblent peu pertinents au regard de l'objectif et de l'évolution des projets puisque les projets porteurs de créations d'entreprises et d'emplois ne sont pas encore opérationnels. Ces chiffres ne peuvent donc pas traduire un effet quelconque du PCDR. Ils dépendent plus de l'évolution du contexte régional, fédéral et européen. Les indicateurs auraient donc dû être mieux réfléchis à l'époque.
	Nombre d'emplois créés	INS/ONSS/INASTI/BEP	Non définie	Entre le 31/12/2015 (753) et le 30/06/2020, 62 emplois salariés ont été créés à Hamois, ce qui représente une évolution de 8,2% (IWEPS).	
1.2 Affirmer le caractère rural, notamment agricole, des villages • Permettre une meilleure visibilité du monde agricole • Valoriser les productions et saveurs locales	Nombre d'emplois indépendants à titre principal dans le secteur agricole	INS/recensement agricole/commune	Non définie	Le nombre d'emplois nets est difficile à obtenir mais la part des représentants du secteur « agriculture et pêche » parmi les indépendants est marquée par une très légère évolution passant de 17,6 à 18,1% (IWEPS).	En attente d'un nouveau recensement agricole.
	Nombre de produits locaux mis en valeur	GAL	Non définie	Depuis 2015, de nombreux produits locaux ont été mis en valeur sur le territoire communal, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des projets du GAL ou via la création de la coopérative Cocoricoop qui dispose d'un point de vente, rue d'Alvaux à Hamois.	Le nombre exact est impossible à chiffrer tant la situation évolue rapidement et tant la définition de « produits locaux » est floue.
1.3 Développer un tourisme vert et diffus en valorisant le patrimoine matériel et immatériel local	Nombre de touristes s'adressant à l'OCTC	OCTC	Non définie	La valeur de base n'ayant pas été définie, nous ne pouvons évaluer que l'évolution entre 2015 et 2020 (données disponibles). Les fréquentations sont passées de 215 à 460, soit une hausse de 111 %.	L'installation du nouveau point d'accueil, Chaussée de Liège, en bordure du RAVeL, n'y est pas étrangère.
	Nombre de nuitées dans la Commune	OCTC/Maison du Tourisme	Non définie	Le nombre de nuitées touristiques a évolué de 12,7% entre 2015 et 2019 passant de 10.260 à 11.656 nuitées.	A noter que la professionnalisation de la Maison du Tourisme s'est poursuivie ces dernières années.
	Nombre de collaborations entre acteurs constituant une offre intégrée de services touristiques	Constat local sur base d'offres éditées sur site ou dépliant	Non définie	La Maison du Tourisme réalise des offres combinées sur base de 5 thématiques : en famille, en couple, entre amis, nature et sportif.	Le nombre de collaborations n'est pas chiffrable.
1.4 Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes et les partenaires économiques	Taux de participation aux activités organisées	Les organisateurs des événements phares	Non définie	En l'absence de valeurs de base, aucune évolution ne peut être chiffrée.	Cet indicateur n'est pas pertinent car la promotion n'est pas le seul élément impactant la participation aux événements. D'autres facteurs entrent en ligne de compte : la météo, la concurrence, les mesures sanitaires,…
	Nombre d'actions de promotion initiées par la Commune	Commune	Non définie	En l'absence de valeurs de base, aucune évolution ne peut être chiffrée. Néanmoins, la Commune organise de très nombreuses actions de promotion,	

				notamment via sa page Facebook qui touche 2133 personnes (en novembre 2021).	
Défi 2 : Parions qu'en 2025, Hamois demeurera une commune solidaire et conviviale favorisant le dynamisme associatif, la fierté et le bien-être de ses habitants					
2.1 Augmenter le nombre de places d'accueil de la petite enfance	Nombre de places d'accueil créées	Les Arsouilles, Echevinat de la petite enfance	Non définie	Deux nouveaux milieux d'accueil ont été créés, à Emptinne et à la barrière d'Hubinne à Hamois. Le nombre de places d'accueil est donc passé de 93 (en 2015) à 138 (en 2019, dernières données disponibles), soit une évolution de 48,3%.	A revoir au regard de la réforme de l'accueil de la petite enfance. Cette réforme a été traduite dans un nouveau cadre légal (nouveau décret et arrêtés) et sa mise en œuvre commencera dès 2019 pour s'étaler jusque fin 2025.
	Utilisation des nouveaux services par des habitants de la commune	Les Arsouilles, Echevinat de la petite enfance	Non définie	Cet indicateur est non pertinent car il s'agit d'une problématique à envisager à l'échelle des bassins de vie.	
	Taux de satisfaction des parents quant aux services offerts	Les Arsouilles, Echevinat de la petite enfance	Non définie	Aucune enquête de satisfaction n'a été réalisée.	
2.2 Renforcer les synergies en matière d'accueil extrascolaire, de manière à maintenir une offre globale cohérente	Nombre de nouvelles activités proposées	Echevinat de la petite enfance	Non définie	Non évaluable en raison de l'absence de la valeur de base	Notons à titre d'exemple que 320 enfants ont participé aux plaines de vacances organisées par la Commune. La régie communale autonome propose elle aussi des stages durant les congés scolaires à raison de 10 semaines/an. Entre novembre 2019 et octobre 2020, 375 enfants y ont participé.
	Taux de satisfaction des parents quant aux services offerts	Echevinat de la petite enfance	Non définie	Aucune enquête de satisfaction n'a été réalisée, notamment en raison de la période de confinement que nous venons de vivre en lien avec la COVID.	
2.3 Impulser une politique communale en adéquation avec les besoins liés au vieillissement de la population	Nombre de nouvelles activités proposées	CCCA	Non définie	Non évaluable en l'absence de valeur de départ et de cible à atteindre	En 2020, malgré la COVID : - Gouter des ainés au hall omnisports de Natoye (15/01) avec 350 convives - Commission aides aux personnes, 3 réunions. - Bureaux, 2 réunions. - Commission culturelle, 2 réunions. - Plénière : présentation des services du CPAS - Conférence de presse (11/03), présentation des boites de 1er secours, préparation des boites pour la distribution. - Distribution des boites, villages de Emptinne, Natoye, Achet, Hamois, par les membres du CCA (07/2020).
	Le taux de satisfaction des aînés quant aux services offerts dans la commune	CCCA	Non définie	Aucune enquête de satisfaction n'a été réalisée, notamment en raison de la période de confinement que nous venons de vivre en lien avec la COVID.	
2.4 Générer une politique du logement adaptée à la demande des jeunes, aînés et/ou personnes précarisées	Nombre de logements publics créés	Commune	Non définie	4 nouveaux logements publics ont été créés entre 2015 et 2020.	A noter que d'autres projets sont en cours de réalisation, notamment à l'esplanade des Quatre Vents

	Nombre de demande de permis pour la construction ou rénovation d'habitations flexibles	Commune	Non définie	En 2019 et 2020, 8 demandes de permis concernaient la création de nouveaux logements dans une habitation.	
	Nombre de partenariat public-privé en vue de projet de logements mixtes	Commune	Non définie	Aucun	A noter que d'autres projets sont en cours de réalisation, notamment à l'esplanade des Quatre Vents
2.5 Soutenir le développement des associations par : • la mise en œuvre d'infrastructures adaptées, • la création et l'amélioration de la communication et de la coordination des associations entre elles et avec la Commune	Nombre d'associations	Commune	Non définie	Données non disponibles	
	Taux de satisfaction des associations quant aux aides, soutien et collaborations entre elles et avec la commune	Commune	Non définie	Aucune enquête de satisfaction n'a été réalisée, notamment en raison de la période de confinement que nous venons de vivre en lien avec la COVID.	
	Niveau de satisfaction des habitants quant aux activités organisées par les associations	Commune	Non définie		
2.6 Encourager les dynamiques villageoises	Nombre de nouvelles activités créées dans l'objectif de développer l'identité communale	Commune	Non définie	Indicateur non pertinent. Qu'entend-t-on par activités qui développent l'identité communale ?	
	Nombre d'aménagement de convivialité réalisés	Commune	Non définie	5 réalisations (plaine Eugénie, aires de pique-nique Mohiville et Hamois, Bois de Cheumont, plaine de Natoye).	D'autres sont en cours de réalisation : place d'Emptinne, abords de l'ancienne école des filles, sources du Bocq,…
Défi 3 : Parions qu'en 2025, Hamois sera une commune proactive qui aura su préserver son cadre de vie tout en intégrant les enjeux du futur.					
3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire • Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire • Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale	Nombre d'actions de sensibilisation en faveur du paysage	Commune	Non définie	Nous pouvons recenser les activités des Ambass'acteurs dont les nombreuses balades guidées organisées par Thierry Descamps dans les 7 villages de l'entité mais aussi le festival des promenades organisé en 2021 à Mohiville par la Maison du Tourisme. On peut donc noter au moins 5 actions annuelles.	
	Mise en place d'un outil d'aménagement du territoire	Commune	Non définie	0	
3.2 Sensibiliser les habitants à la protection et à la valorisation du patrimoine bâti, culturel et naturel • Renforcer le rôle de moteur de la commune en matière de protection et de valorisation du Patrimoine • Encourager la participation des Hamoisiens dans la protection et la valorisation du Patrimoine	Nombre d'actions de sensibilisation organisées par la commune chaque année	Commune	Non définie	De nombreuses activités sont organisées chaque année. Nous pouvons ainsi noter l'organisation des journées du Patrimoine, l'organisation du Relais Sacré, les expositions et publications de la Maison de la Mémoire, la publication de livrets villageois consacrés au patrimoine ou encore les activités organisées par le Conseil communal des enfants. On peut ainsi noter au moins 5 actions annuelles	Ces activités sont en partie portées par des citoyens ; la distinction est donc impossible.
	Nombre d'actions de valorisation du patrimoine organisées par des citoyens	Commune	Non définie		

3.3 Promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie	Consommation énergétique des bâtiments publics	Commune	Non définie	Données non disponibles en l'absence d'un cadastre global	L'adhésion à la démarche POLLEC devrait permettre d'évoluer dans cette matière dans les prochaines années.
	Mode de production d'énergie dans les bâtiments publics	Commune	Non définie	Indicateur non pertinent et non évaluable	Des travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ont été réalisés ces dernières années.
	Nombre d'actions de sensibilisation organisées par la commune chaque année	Commune	Non définie	0	
	Nombres de demandes de primes à l'énergie	Commune	Non définie	La Commune de Hamois n'offre pas de primes énergie spécifiques.	
3.4 Mettre en place une politique globale et cohérente en matière de mobilité pour tous • Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle • Favoriser l'accessibilité des lieux publics à tous	Nombre d'aménagements réalisés en faveur de l'accessibilité pour tous	Commune	Non définie	Tous les aménagements et projets réalisés depuis 2015 prennent en compte les PMR.	
	Nombre d'actions de sensibilisation organisées par la commune chaque année	Commune	Non définie	Au moins 5	En partenariat avec le GAL, la Commune a organisé de nombreuses actions à destination des écoliers : pedibus et vélobus lors de la Semaine de la Mobilité, brevets cyclistes, … Par ailleurs dans sa politique de mobilité, le Commune rouvre chaque année de nombreux chemins et sentiers.
	Statistiques d'accidents	Commune	Non définie	Hausse de nombre d'accidents de 16% entre 2015 (18) et 2021 (21) et ce malgré les nombreux aménagements réalisés	Il est à noter que la Commune est fortement impactée par la présence de routes nationales qui ne relèvent pas de sa responsabilité en termes d'aménagements et de sécurisation.
	Pourcentage d'enfants qui vont à l'école à pied ou à vélo	Commune	Non définie	Pas de données récentes disponibles et pas de données de base qui permettraient la comparaison mais l'augmentation visuelle du nombre de vélos dans les implantations scolaires est constatée par tous.	Notons de grandes variations saisonnières.

Compte-rendu de la réunion de CLDR du 27 octobre 2021
Au Hall omnisports de Natoye

Présents :
ROLAND P-H., DEWEER D., LEBRUN Ph., BAUDOIN Ch., DEGOTTE J-P., WATTERMAN Y., RASE J., DESCAMPS Th., GAUTHIER J.,

Pour la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) : DEFAYS D.

Excusés :
BOUILLOT P., PECHEUR R., WARZÉE CAVERENNE V.

Retrouvez toutes les informations relatives aux activités de la CLDR sur

www.pcdr-hamois.info/intranet-cldr

1. Approbation du CR de la réunion de CLDR du 8 février 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

2. Evaluation à mi-parcours du PCDR : état d'avancement des projets et des objectifs

Sur base des documents présentés en séance et repris en annexes 1 et 2 (stratégie de développement et tableau de bord de l'état d'avancement des projets), les membres de la CLDR ont réalisé un travail d'auto-évaluation du PCDR à mi-parcours portant sur :

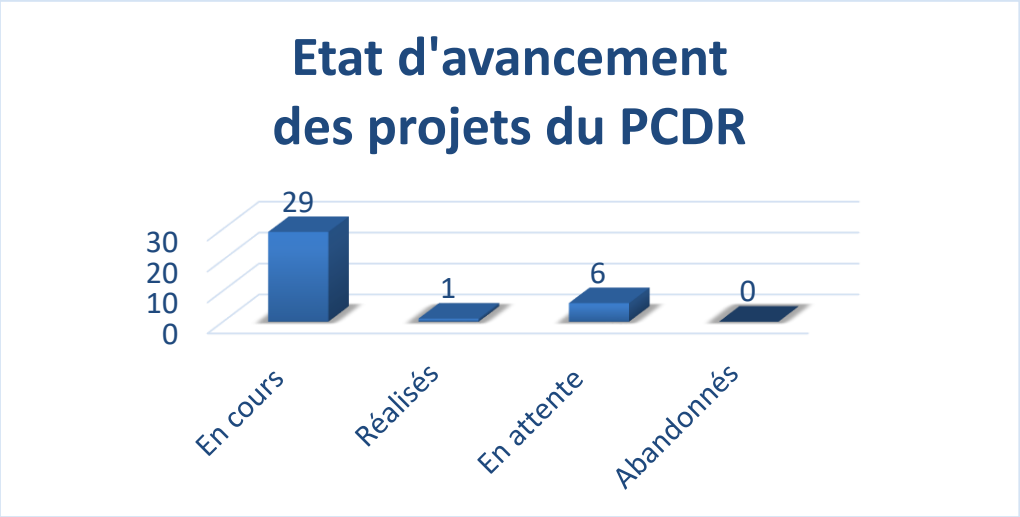
- L'état d'avancement des projets
- L'état d'avancement des objectifs
- Le fonctionnement de la CLDR (travail réalisé via un questionnaire en ligne et traité en CLDR en juin 2021)

Ce travail d'auto-évaluation doit être envisagé comme une opportunité de redynamiser et de réorienter (si besoin) l'opération de développement rural en cours en vue d'améliorer son efficience. Comprendre les mécanismes en place, identifier les acquis et les manques permettra de

renforcer l'efficacité du fonctionnement de la CLDR et du suivi au sein de la commune, voire, de réajuster les projets et actions mis en œuvre dans ce cadre.

2.1 Etat d'avancement des projets et évaluation

Le PCDR comporte 36 fiches-projets.



La lecture du tableau de bord et du graphique ci-dessus permet de constater que 29 fiches-projets (près de 81%) ont d'ores et déjà été activées après seulement 5 années de mises en œuvre du PCDR. Très intéressant également, aucun des projets n'a été abandonné à ce stade de mise en œuvre, ce qui démontre la pertinence des projets définis depuis 2011.

Concernant les projets subsidiés par le Développement Rural, 3 conventions ont été demandées à mi-parcours pour un montant total de subsides d'1.800.000€. Si la lenteur des procédures est pointée par tout le monde, le bilan est tout de même positif.

Sur base de la présentation du tableau de bord de l'état d'avancement des projets, les membres de la CLDR soulèvent trois éléments principaux d'évaluation.

1. Ce tableau reprend une série de projets et actions qui ne sont portés ni par la Commune ni par les membres de la CLDR ou d'un groupe de travail, ce qui donne **un sentiment d'appropriation du travail d'opérateurs extérieurs et/ou privés**. Cette situation renforce leur sentiment d'un manque de reconnaissance. Or, cette reconnaissance et la mise en valeur qui en découle est essentielle pour permettre une participation de la population au processus.

   Réponse : La remarque est bien prise en compte mais la FRW et la Commune rappellent que le PCDR est un outil global qui comporte 36 fiches-projets répondant à des objectifs à atteindre sur une période de 10ans. Ces fiches-projets ne se limitent pas à des projets subsidiables par le Développement Rural ou à mettre en œuvre par la CLDR. Dès la conception du PCDR, il était prévu dans les fiches-projets que toute une série d'entre elles soient portées et mises en œuvre par d'autres opérateurs tels que le GAL, le Contrat de Rivière, le CCCA, la CCATM, … mais aussi dans des cas plus rares par des opérateurs privés. La volonté de la démarche du PCDR c'est de répondre aux besoins de la population exprimés dès les réunions citoyennes de 2011. Le tableau de bord de suivi des projets est un document qui permet de vérifier si ces besoins ont

été rencontrés. Par ailleurs, bon nombre de ces porteurs de projets ont déjà été invités à venir présenter leur travail à la CLDR : le Contrat de Rivière, le GAL, le BeP, … Ces initiatives qui offrent de la visibilité aux partenaires du PCDR seront maintenues.

⇨ **Pistes d'amélioration :**

- **Vérifier la complétude du tableau de bord dans les références aux porteurs de projets et actions.**

- **Poursuivre les actions de visibilité de ces opérateurs en les invitant aux réunions de CLDR qui traitent de leur(s) projet(s) et en sollicitant périodiquement de leur part des informations.**

2. Ce tableau de bord traduit **la difficulté de mettre en place un véritable suivi des actions dans le cadre d'un « système » structuré**. On voit très bien que les actions et projets sont impulsés par les opportunités (appels à projets, possibilités de subsides…), ce qui peut parfois donner une impression de papillonner sans travailler dans la continuité. Pour chaque fiche-projet, on a l'impression d'un travail par « vagues » successives qui manquent de liaisons entre elles.

   Réponse : Effectivement, le système wallon fait qu'il est souvent nécessaire de travailler sur base des opportunités offertes par les subsides et les nombreux appels à projets auxquels nous avons répondu dans le cadre de l'ODR. C'est une réalité importante qu'il est nécessaire de prendre en compte. La continuité des actions est impulsée par le cadre fixé dans chacune des fiches-projets du PCDR. Il est donc nécessaire de s'inscrire dans l'optique d'une vision à long terme, d'autant plus que les fiches-projets du PCDR de Hamois sont très larges et qu'elles reprennent souvent de nombreuses actions et/ou phases successives.

   ⇨ **Pistes d'amélioration :**

   - **Lors de la présentation habituelle de l'avancée des projets et actions (point à l'ordre du jour de chaque réunion), il serait intéressant de cibler moins de projets et de bien les resituer dans le contexte de la fiche-projet et de la stratégie de développement.**

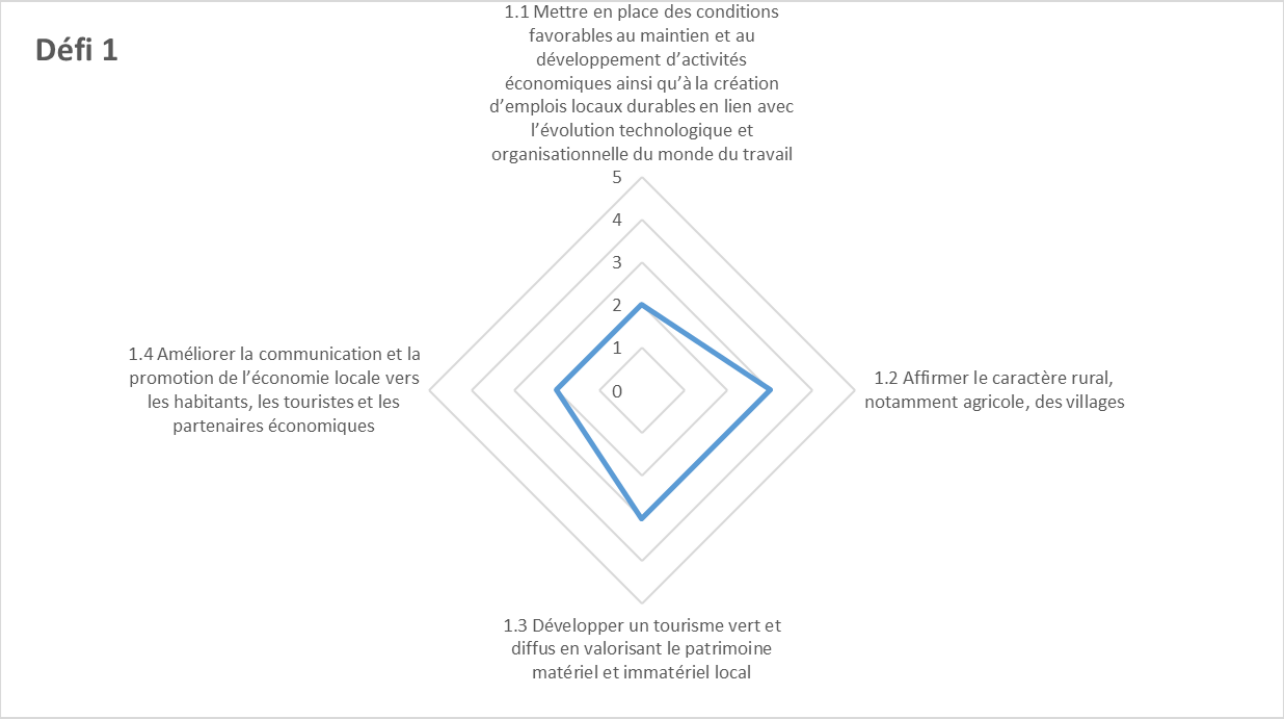
   - **Lors de la présentation habituelle de l'avancée des projets et actions (point à l'ordre du jour de chaque réunion), il serait intéressant de regrouper les projets par grandes thématiques communes.**

3. La CLDR souligne une difficulté importante, à savoir que l'ambition citoyenne est cadenassée par la rigidité des administrations et des législations. De nombreux projets sont donc pensés et parfois réorientés par des « ingénieurs/techniciens » plutôt que par les usagers, ce qui n'en facilite pas l'appropriation.

2.2 Etat d'avancement des objectifs et évaluation

Remarque générale : La CLDR souligne dans certaines thématiques, le manque de volonté participative qui empêche de généraliser les brainstormings, les consultations et la participation.

Défi 1 : Parions qu'en 2025, Hamois sera une commune attractive qui aura su développer une économie locale dynamique respectueuse tant du territoire que de ses habitants



Synthèse de l'état d'avancement des objectifs du défi 1 sur base d'une échelle de 1 à 5[1]

Objectif 1.1 : Mettre en place des conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques ainsi qu'à la création d'emplois locaux durables en lien avec l'évolution technologique et organisationnelle du monde du travail

Cote moyenne de 2/5 : La CLDR considère à ce stade que l'atteinte de l'objectif est faible et qu'on peut mieux faire. La CLDR considère en effet qu'il n'y a pas eu vraiment de mise en place d'un cadre pour favoriser le développement économique et que les opérations réalisées l'ont été en fonction des opportunités du moment.

[1] La pondération se fait de 0 à 5 selon l'échelle de valeur suivante
0 = pas du tout atteint
1 = insuffisant
2 = faible (peut mieux faire)
3 = satisfaisant, en bonne voie
4 = bien
5 = totalement atteint

⇨ Pistes d'amélioration :

- Etre attentifs à la création d'emplois locaux dans les projets et actions menés, notamment en l'incluant dans les cahiers des charges.

Objectif 1.2 : Affirmer le caractère rural, notamment agricole, des villages

- **Permettre une meilleure visibilité du monde agricole**
- **Valoriser les productions et saveurs locales**

Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint. La bonne atteinte de cet objectif repose sur l'existence de productions locales et sur des initiatives qui viennent du privé. La CLDR ne voit pas vraiment en quoi l'ODR a joué un rôle.

1.3 Développer un tourisme vert et diffus en valorisant le patrimoine matériel et immatériel local

Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint. Du côté des initiatives positives, la CLDR note notamment la rédaction des livrets « cœur de village ».

⇨ Pistes d'amélioration :

- Améliorer la diffusion des productions (exemple des livrets « cœur de village »). La promotion n'est pas adaptée.
- Améliorer les horaires de l'Office du Tourisme qui restent très limités.

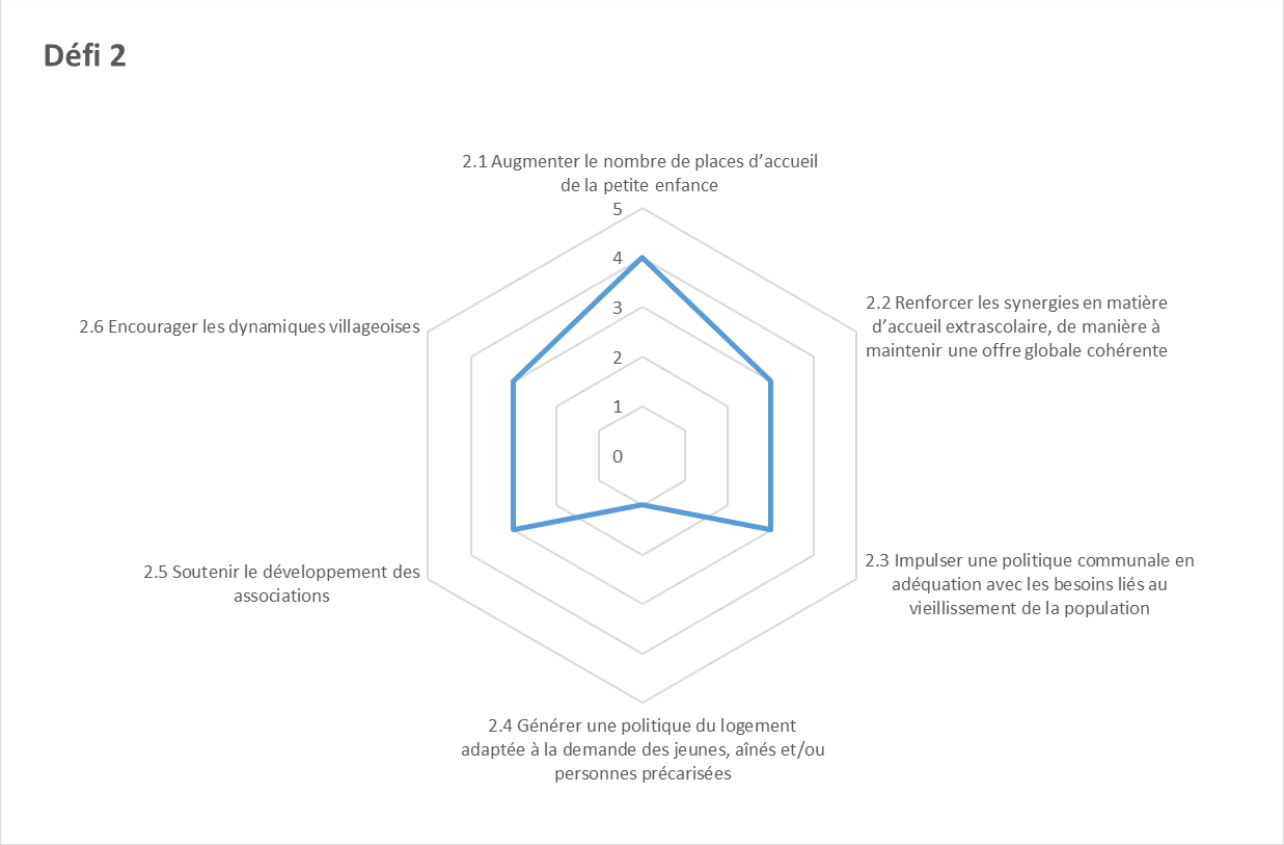
1.4 Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes et les partenaires économiques

Cote moyenne de 2/5 : La CLDR considère à ce stade que l'atteinte de l'objectif est faible et qu'on peut mieux faire, principalement en l'absence d'une stratégie claire de communication. La difficulté réside dans le fait que la Commune crée une information que le citoyen doit aller chercher alors que la solution est de créer une information qui va directement de la Commune vers le citoyen.

⇨ Pistes d'amélioration :

- Mettre en place une publication (ou utiliser la Gazette du Mayeur ?) en début d'année scolaire comportant toutes les offres des associations culturelles et sportives de la commune.
- Créer un mécanisme d'information « automatique ». Sur base d'une inscription volontaire, l'information arrive par exemple dans la boîte mail ou sur la messagerie téléphonique.
- Mieux utiliser le bulletin communal avec davantage de pages informatives et disposer d'un agenda complet (intitulé + téléphone et infos).

Défi 2 : Parions qu'en 2025, Hamois demeurera une commune solidaire et conviviale favorisant le dynamisme associatif, la fierté et le bien-être de ses habitants.



Synthèse de l'état d'avancement des objectifs du défi 2 sur base d'une échelle de 1 à 5.

2.1 Augmenter le nombre de places d'accueil de la petite enfance

Cote moyenne de 4/5 : La CLDR considère que l'objectif est déjà bien atteint mais elle attire l'attention de la Commune sur la nécessité d'envisager la pérennité des solutions actuelles.

2.2 Renforcer les synergies en matière d'accueil extrascolaire, de manière à maintenir une offre globale cohérente

Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint mais attire l'attention de la Commune sur une possible saturation, entre autres durant les vacances.

⇨ Pistes d'amélioration :

- Chercher à intéresser du personnel compétent pour les plaines.
- Mettre en place une publication (ou utiliser la Gazette du Mayeur ?) en début d'année scolaire comportant toutes les offres des associations culturelles et sportives de la commune.
- Améliorer l'accueil temps libre.

2.3 Impulser une politique communale en adéquation avec les besoins liés au vieillissement de la population

Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint, en grande partie grâce au bon travail réalisé par le Conseil consultatif des Aînés qui développe ses propres activités suivies et accessibles.

2.4 Générer une politique du logement adaptée à la demande des jeunes, aînés et/ou personnes précarisées

Cote moyenne de 1/5. La CLDR considère que l'objectif n'est à ce stade pas du tout atteint mais considère, qu'intitulé comme il l'est, il s'agit d'une vision utopique et que la Commune n'aura jamais les moyens de construire suffisamment pour répondre à l'ensemble des besoins.

⇨ Pistes d'amélioration :

- Soumettre aux promoteurs immobiliers des projets intergénérationnels, des projets pour les jeunes, les plus âgés, …
- L'exemple de l'Esplanade des Quatre Vents devra être valorisé en espérant un effet boule de neige.

2.5 Soutenir le développement des associations par :

- **la mise en œuvre d'infrastructures adaptées,**
- **la création et l'amélioration de la communication et de la coordination des associations entre elles et avec la Commune**

Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint.

⇨ Pistes d'amélioration :

- Au-delà des réalisations matérielles, il serait utile de développer des échanges pour améliorer la qualité de la communication (ex : des échanges de compétences graphiques).
- Soutenir davantage les Jeunesses : matériel, implantation des terrains des festivités…. Fonctionner avec pédagogique et non avec répression.
- Développer une politique juste et équitable pour l'ensemble des clubs et associations.
- Créer un Comité des associations pour favoriser le partage de calendrier, de matériel…

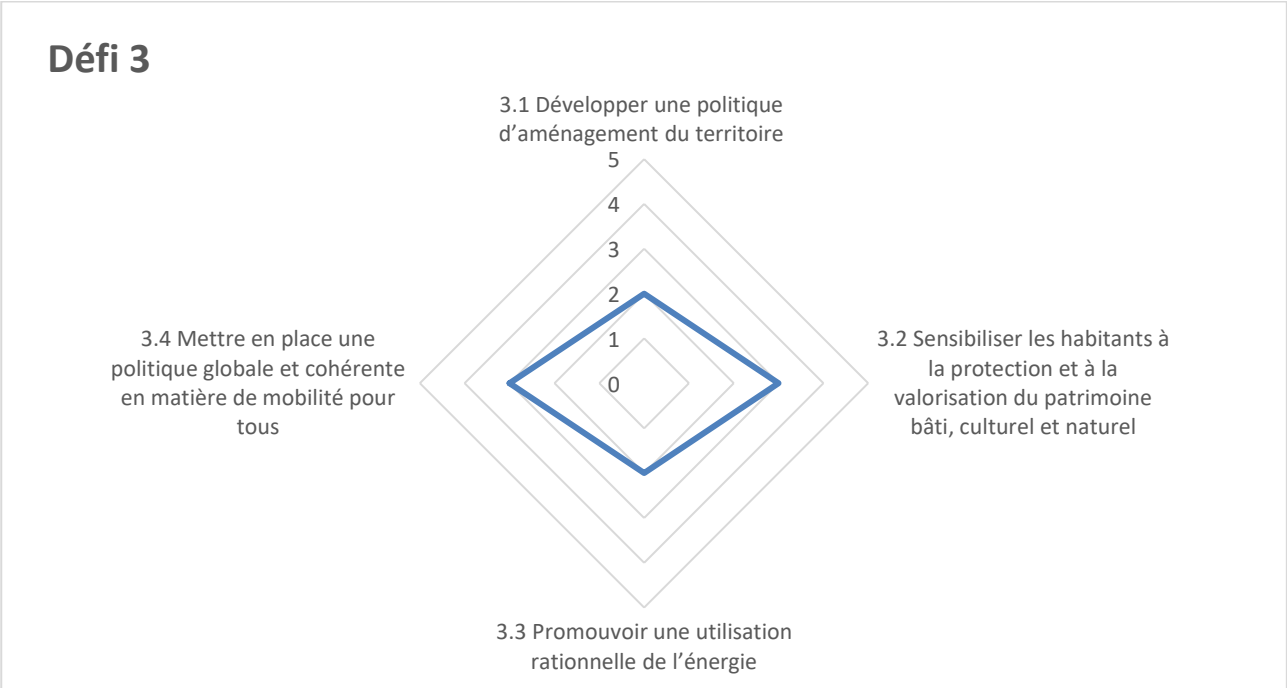
2.6 Encourager les dynamiques villageoises

Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint, notamment en raison de la présence des Jeunesses.

⇨ Pistes d'amélioration :

- Au-delà des réalisations matérielles, il serait utile de développer des échanges pour améliorer la qualité de la communication (ex : des échanges de compétences graphiques).
- Soutenir davantage les Jeunesses : matériel, implantation des terrains des festivités…. Fonctionner avec pédagogique et non avec répression.
- Développer une politique juste et équitable pour l'ensemble des clubs et associations.
- Créer un Comité des associations pour favoriser le partage de calendrier, de matériel…

Défi 3 : Parions qu'en 2025, Hamois sera une commune proactive qui aura su préserver son cadre de vie tout en intégrant les enjeux du futur.



Synthèse de l'état d'avancement des objectifs du défi 3 sur base d'une échelle de 1 à 5

3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire
- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale

Cote moyenne de 2/5 : La CLDR considère que l'atteinte de l'objectif est faible et qu'on peut mieux faire, notamment parce que la Commune ne s'est pas encore dotée d'une véritable politique en matière d'aménagement du territoire et qu'en conséquence, chaque projet est étudié au coup par coup.

⇨ Pistes d'amélioration :

- Réaliser un inventaire des points noirs en matière de sécurité routière avec la collaboration/participation des habitants.

3.2 Sensibiliser les habitants à la protection et à la valorisation du patrimoine bâti, culturel et naturel
- Renforcer le rôle de moteur de la commune en matière de protection et de valorisation du Patrimoine
- Encourager la participation des Hamoisiens dans la protection et la valorisation du Patrimoine

Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint.

⇨ Pistes d'amélioration :

- Promotion et divulgation aux habitants des critères de classements des arbres remarquables (et haies) ainsi que la liste.
- Promotion des lignes et points de vue remarquables
- Soutien à la restauration du petit patrimoine sur domaine privé : croix, potales…
- Le patrimoine communal (les immeubles communaux, les bois communaux et la voirie communale) mérite une planification de gestion et budgétaire centralisée.
- Le petit patrimoine populaire mérite une attention plus active de toutes les classes d'âge.

3.3 Promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie

Cote moyenne de 2/5 : La CLDR considère à ce stade que l'atteinte de l'objectif est faible et qu'on peut mieux faire. En effet, si l'administration communale gère ses bâtiments de manière de plus en plus rationnelle en matière énergétique, elle n'incite pas les habitants à en faire de même.

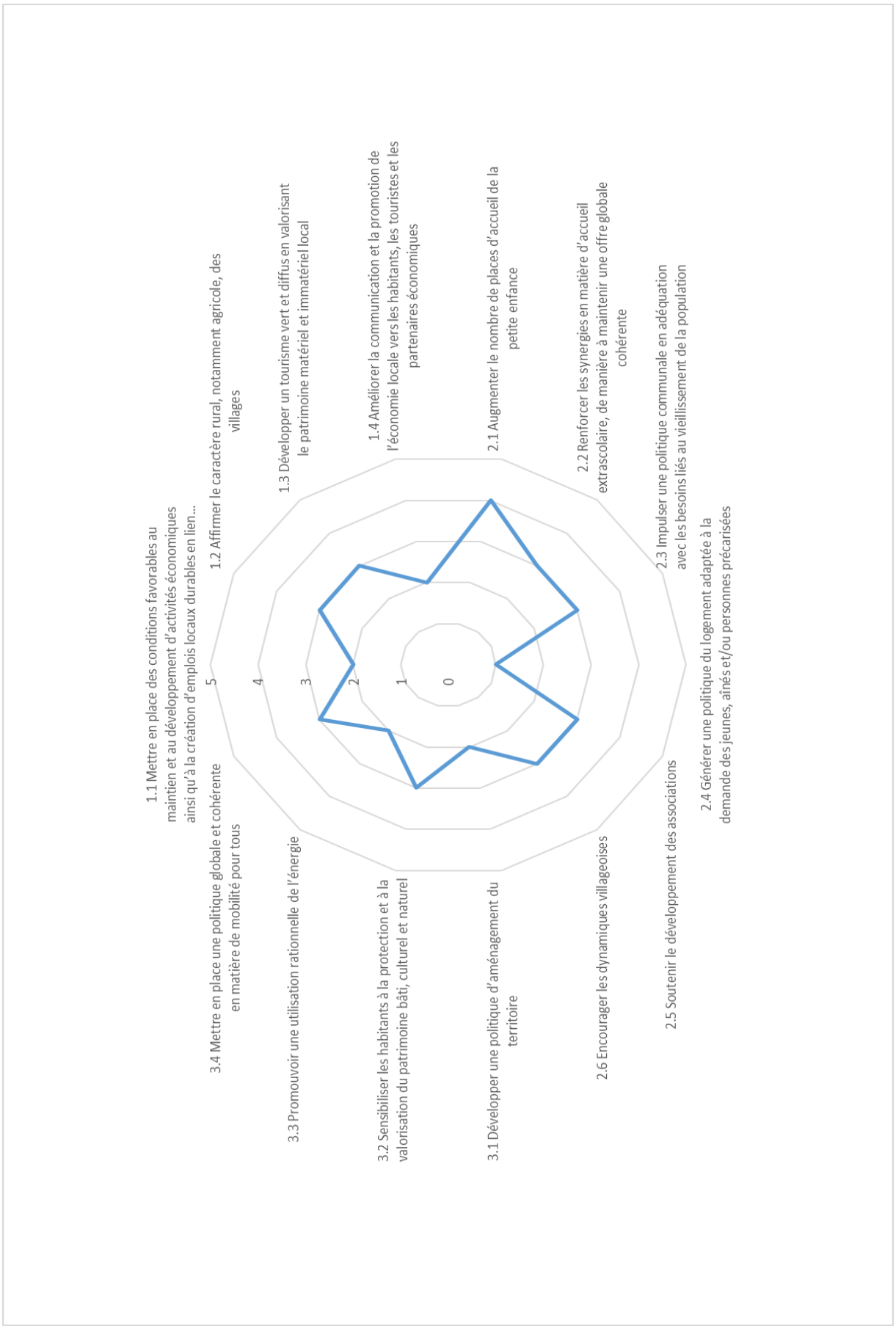
⇨ Pistes d'amélioration :

- Travailler sur la sensibilisation des habitants
- Négocier des contrats verts
- Offrir une poule aux nouveaux habitants pour réduire les déchets verts.

3.4 Mettre en place une politique globale et cohérente en matière de mobilité pour tous
- Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Favoriser l'accessibilité des lieux publics à tous

Cote moyenne de 3/5 : La CLDR considère que sur base du travail initié, l'objectif est en bonne voie d'être atteint.

Synthèse visuelle générale :



Si l'on considère que la note moyenne de 3 est positive, l'attention doit se porter prioritairement sur 5 objectifs qui n'ont pas atteint ce score, à savoir :

- Objectif 1.1 : Mettre en place des conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques ainsi qu'à la création d'emplois locaux durables en lien avec l'évolution technologique et organisationnelle du monde du travail

- Objectif 1.4 : Améliorer la communication et la promotion de l'économie locale vers les habitants, les touristes et les partenaires économiques

- Objectif 2.4 Générer une politique du logement adaptée à la demande des jeunes, aînés et/ou personnes précarisées

- Objectif 3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire
  - Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire
  - Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale

- Objectif 3.3 Promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie

3. Les suites

La FRW va réaliser un rapport complet d'évaluation qui sera soumis à l'approbation de la CLDR à la prochaine réunion. Ce rapport devra ensuite être approuvé par le Conseil communal avant d'être envoyé à la Direction du Développement Rural, à la Ministre et au Pôle Aménagement du territoire (qui remplace désormais la CRAT).

Annexes :

1. **Stratégie de développement**
2. **Tableau de bord de l'état d'avancement des projets du PCDR**

Résultats de l'évaluation du fonctionnement de la CLDR

	Avis de la CLDR			Justification éventuelle	Pistes d'amélioration
	Tout à fait d'accord	**Un peu d'accord**	**Pas du tout d'accord**		
Les membres de la CLDR connaissent leur rôle et les missions de la commission.	6	1	1		
Le ROI (règlement d'ordre intérieur) est connu et appliqué.	4	4	0	Les règles de fonctionnement en matière d'absences ne sont pas appliquées.	• Des rappels réguliers sont nécessaires, même en quelques mots. C'est la répétition qui fera l'apprentissage. • Le nouveau ROI approuvé en 2021 va définir des règles de fonctionnement plus précises qui doivent être appliquées.
Les propositions de la CLDR sont entendues. Ses choix sont suivis. Dans le cas contraire, les choix divergents sont justifiés.	3	5	0		
Chaque membre se sent libre de s'exprimer quand et de la manière dont il le souhaite. La CLDR est un lieu de débat démocratique.	5	2	1		
La CLDR est représentative de l'ensemble de la population (villages, tranches d'âge, secteurs socioprofessionnels, intérêts politiques, groupes de travail etc.). Les membres veillent à prendre en compte les intérêts de tous les citoyens.	2	5	1		
Des espaces de dialogue sont ouverts au cours des réunions de la CLDR	4	2	2		
La CLDR est représentative de l'ensemble de la population	2	5	1		
Les membres de la CLDR dégagent du temps pour jouer un rôle actif de relais entre le pouvoir communal et les habitants qu'ils représentent.	2	4	2		
Les membres de la CLDR disposent des moyens nécessaires à leur mission de relais de la population	1	5	2		
Des groupes de travail spécifiques et ouverts à l'ensemble de la population sont mis en place pour accompagner les thématiques ou projets qui le nécessitent.	4	4	0		

Les membres de la CLDR disposent d'une information claire et vulgarisée pour comprendre les enjeux de la commune, comprendre les politiques menées, analyser une situation, comprendre des blocages ou des rapports de force…	4	3	1	Informer, informer, informer. Lors du début des réunions en 2011-2012, ce devait être le fil rouge principal. On s'en est insidieusement écarté. Certains membres viennent aux réunions pour avaliser des projets qui leur échappent ou pour constater des décisions qui sont déjà prises par ailleurs. Du coup ces membres se sentent inutiles. Surtout que les projets ne se rattachent à aucun fil rouge, à aucun schéma de développement communal (SDC) admis collectivement.	
La CLDR est le lieu de cohésion des actions menées par chacun (l'administration communale, le CPAS, les autres acteurs locaux, les associations…). La CLDR essaie d'éviter que chacun ne travaille dans son coin. Elle tente de regrouper les énergies dans une même direction.	5	3	0	Les 36 fiches projet étaient prévues pour démarrer ensemble à des rythmes différents selon leurs spécificités propres et leurs importances ou urgences respectives. Ce n'est pas le cas. Mais plus important : à l'analyse des projets et du PCDR en général, la Région (la CRAT le 20 octobre 2015) a clairement constaté que manquait un outils construit collectivement avec les citoyens, un schéma de structure communal (actuellement Schéma de développement communal SDC) pour exprimer la vision du développement communal insuffisamment définie. Cette incitation est restée sans réaction de part de la commune. Ce manque permet, au fil du temps, à ce que la commune devienne une cible facile pour des "colonisateurs" ne voyant que leur intérêt. Dans la pratique, l'exécution des différentes fiches projets se fait sans coordination entre elles et sans insertion dans une vision à long terme. De plus, à l'exécution, il apparait des réactions contraires de personnes dont l'avis semble ne pas avoir été pris en considération.	
Pour toutes les décisions ou propositions de la CLDR, l'intérêt collectif prend toujours le pas sur l'intérêt individuel, après débat.	6	2	0		
Les membres de la CLDR participent activement à la mise en œuvre de certains projets, ils « mettent la main à la pâte ».	2	5	1		
La CLDR est le lieu d'expression de la participation citoyenne sur la commune. A ce titre, les réunions alternent des phases : • d'<u>information</u> • de <u>consultation</u> (*recueille l'avis des membres, laisse libre les autorités locales de prendre en compte les éléments qu'elles jugent pertinents*) • de <u>concertation</u> (*suppose une réelle négociation entre les parties qui peut transformer +/- profondément le projet initial, les autorités locales gardant toutefois l'initiative et le pouvoir de décision*)	4	3	1	1 avis : La CLDR devrait être un lieu de participation citoyenne. Le Collège de Hamois est très descendant. La CLDR ne fait que "cautionner" des décisions politiques prises de manière unilatérales sans aucune concertation. De plus certains projets sont repris dans le CLDR alors qu'il s'agit d'autres projets initiés par des personnes de manières autonomes (exple; plaine de jeux de Mohiville). Les missions de la CLDR devraient être de : - Représenter la population : chaque membre représente un ou plusieurs groupes de citoyens et a pour mission principale de relayer leurs intérêts, leurs avis, leurs préoccupations... – Etre un relais entre la population et le Conseil communal : la	Présentation des sujets plus structurées; réunions plus fréquentes ; état des lieux systématiques des projets en cours et de ceux en attente.

• de coproduction ou co-construction (*est un modèle de conception négocié. Le projet est conçu collectivement par les acteurs publics et privés du territoire*).				CLDR est le porte-parole de la population mais sa mission est également d'informer les habitants de l'évolution de l'ODR. – Donner des avis judicieux aux décideurs. A Hamois, aucun de ces objectifs n'est atteint !	
La CLDR formule des avis ou des propositions d'initiative.	4	3	1		
La CLDR est consultée par la Commune pour l'élaboration d'autres outils stratégiques communaux.	2	3	3		
Les membres de la CLDR prennent plaisir à participer aux réunions. Celles-ci sont conviviales	4	4	0		
Les membres sont présents aux réunions de la CLDR	1	6	1	Lassitude face au leitmotiv de certains -> nécessité d'un recrutement autour de thématiques ciblées Pas de renouveau citoyen -> baisse de motivation.	Mettre plus en avant le travail dans l'ombre de la Commission vis à vis de la population. Donner un rôle plus actif aux membres et pas simplement être là pour valider des décisions déjà prises.
Les membres de la CLDR se sentent utiles pour le développement rural de la commune.	3	4	4	Certains membres pensent que c'est la commune (collège) qui décide de tous les projets alors qu'ils ont été avalisés et priorisés au démarrage de la CLDR (réunions dans les villages, rassembler toutes les demandes et idées, fiches projet et leur réalisation dans le temps, ...) Au fur et à mesure de la réalisation ou de la planification des fiches projet, les années passent et on a tendance à oublier ce qui avait été décidé en son temps. Ce qui avait été décidé aussi avant n'est peut-être plus d'actualité aujourd'hui ou devrait être accéléré.	CLDR à recomposer. Peut-être faire plus de réunion de travail sur des projets spécifiques.
Chaque membre connait mieux le territoire, ses voisins, les habitants de son village, le fonctionnement de l'administration communale, les élus…	4	4	0	Les réunions sur le terrain sont essentielles à une meilleure connaissance de notre territoire. Elles donnent sens à la représentativité de la CLDR. A poursuivre !	
La CLDR et ses membres communiquent suffisamment vers la population	0	5	3		
Le site internet est un outil utile pour l'information des membres de la CLDR	7	1	0		